

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGEMENT SUPERIEUR**

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI TIZI-OUZOU



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE
GESTION ET DES SCIENCES COMMERCIALES**

DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financières Et Comptabilité

Option: Finance Et Banques

THÈME

**Le Rôle de I-Jara dans le financement des
investissements :étude comparative entre une
banque islamique et une banque classique.**

Présenté par :

Mme SAADOUDI Wafa

Dirigé par :

Mr KARA Rabah

Soutenu devant le jury composé de:

- | | | |
|----------------------------------|------------|-------|
| ➤ Président : Mr DAHAK Abdenour | PROFESSEUR | UMMTO |
| ➤ Examineur : Mr OUNASSI Hassene | M.A.A | UMMTO |
| ➤ Promoteur : Mr KARA Rabah | M.C.A | UMMTO |

2022- 2023

Remerciement

*Au terme de la rédaction de mon mémoire de fin d'étude,
Je remercie à tout instant mon dieu, qui me donne l'effort pour la
continuité et l'aboutissement à ce travail et qui me conduit à la
réussite durant ma vie.*

Aussi un grand remerciement à mes chers Parents.

*Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à : Mon encadreur :
Dr. KARA RABAH pour avoir bien voulu encadrer mon travail et
qui a toujours été présente dans les moments difficiles, pour ces
précieux conseils et pour tout le temps qu'il m'a consacré.*

*Enfin, je remercie, également, toute personne qui a participé de
près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

Dédicace

*Je dédie ce travail à ma très chère mère
Quoi que je fasse ou que je dise, je ne saurai point te remercier comme il
se doit*

*Ton affection me couvre, ta bienveillance me guide et ta présence à mes
côtés a toujours été ma source de force pour affronter les différents
obstacles*

*À mon chéri Papa tu as toujours été à mes côtés pour me soutenir et
m'encourager*

Que ce travail traduit ma gratitude et mon affection

À la bonne âme de mon grand-père Saadouli Lounes.

*À mon Mari pour son soutien moral et me motivé durant mes études
À mon fils Chahine ma source de joie et de bonheur*

*À mes très chers frères yasser Ahmed et Younes À ma sœur et son mari
Sara Rahimou*

*À mes deux petits neveux Ayoub Adam, À ma famille, mes proches, et à
ceux qui me donnent de l'amour et de la vivacité À tous mes amies
Sabrina Yasmine et Damia qui m'ont toujours encouragé et à qui je
souhaite plus de succès*

WAFÀ

Résumé

Résumé

La Finance Islamique, met en pratique des principes religieux liés notamment à l'Islam et basés sur l'éthique et sur les valeurs humaines propres à cette religion, cette finance se développe d'une manière exponentielle. Les institutions spécialisées en finance islamique reconnaissent désormais que leur marché n'est pas confiné à certaines régions du monde musulman mais commencent à s'étendre à l'échelle internationale dans le monde musulman et non musulman.

Dans ce contexte, cette étude nous permet de s'approfondir sur la finance islamique. L'objectif de ce travail est de mener une étude comparative entre les trois banques islamiques et conventionnelles (AL-BARAKA, AGB).

Mot clé : La Finance Islamique, banque islamique, AL-BARAKA, AGB, BNP.

Abstract

Islamic Finance, puts into practice religious principles related to Islam and based on ethics and human values specific to this religion, this finance develops exponentially. Institutions specializing in Islamic finance now recognize that their market is not confined to certain regions of the Muslim world but are beginning to expand internationally into the Muslim and non-Muslim world.

In this context, this study allows us to deepen our understanding of Islamic finance. The objective of this work is to conduct a comparative study between the three Islamic and conventional banks (AL-BARAKA, AGB and BNP).

Keyword: Islamic Finance, Islamic Bank, AL-BARAKA, AGB, BNP.

Résumé

ملخص

التمويل الإسلامي، يضع موضع التنفيذ المبادئ الدينية المتعلقة بالإسلام وعلى أساس الأخلاق والقيم الإنسانية الخاصة بهذا الدين، وهذا التمويل يتطور بشكل كبير. تترك المؤسسات المتخصصة في التمويل الإسلامي الآن أن سوقها لا تقتصر على مناطق معينة من العالم الإسلامي ولكنها بدأت في التوسع دوليًا في العالم الإسلامي وغير الإسلامي.

في هذا السياق، تسمح لنا هذه الدراسة بتعميق فهمنا للتمويل الإسلامي. ويتمثل الهدف من هذا العمل في إجراء دراسة مقارنة بين المصارف الإسلامية والتقليدية (البركة، ومصرف الخليج الجزائري)

الكلمة الرئيسية: التمويل الإسلامي، البنك الإسلامي، البركة، بنك الخليج الجزائري

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Généralité sur la finance islamique.....	04
Section 01 : Présentation et développement de la finance islamique.....	04
Section 02 : Les spécificités de la finance islamique	09
Section 03 : Les instruments de la finance islamique	13
Chapitre II : Le financement des investissements	18
Section 01 : L'investissement.....	19
Section 02 : La décision d'investissement	29
Section 03 : Les sources de financement	35
Chapitre III : Comparaison d'un crédit I-Jara dans une banque islamique et une banque conventionnelle (Al Baraka banque et l'AGB).....	41
Section 01 : Présentation de la banque Al Baraka et la banque AGB	41
Section 02 : Point de convergence et de divergence entre les banque islamiques et les banques conventionnelles	58
Section 03 : Etude d'un contrat leasing (Al baraka et l'AGB).....	65
Conclusion générale.....	71

Table des matières

Remerciement

Dédicace

Résumé

Sommaire

Table des matières

Liste des abréviations

Introduction générale 01

CHAPITRE I : Généralités sur la finance islamique

Introduction 04

Section01 : Présentation et développement de la finance islamique

1.1 Définition de la finance islamique..... 04

1.2 Les origines de la finance islamique 05

1.3 Le développement de la finance islamique 05

1.4 La taille actuelle du système financier islamique 07

1.4.1 La finance islamique en chiffre d'affaires 07

1.4.2 La répartition géographique de la finance islamique 08

Section02 : Les spécificités de la finance islamique

2.1 Les sources de la finance islamique (Charïa)..... 09

2.1.1 Les sources principales..... 09

2.1.2 Les sources secondaires..... 10

2.2 L'Interdiction de l'intérêt (Riba)..... 10

2.2.1 Définition de Riba 10

2.2.2 Les conditions d'un échange licite sans Riba..... 11

Table des matières

2.3L'interdiction des activités illicites	11
2.4 Zakat.....	12

Section 03 : Les instruments de la finance islamique

3.1 Les instruments de dette : le transfert d'actif	13
3.1.1 Mourabaha: financement basé sur le principe du coût majoré.....	13
3.1.2 Mourabaha inversés : financement des acquisitions de matières premières	13
3.1.3Ijara : Le crédit-bail basé sur le principe de coût majoré	14
3.1.3.1 Ijara simple.....	14
3.1.3.2 Ijarawa-Iqtinaa.....	15
3.1.3.3 Ijara Mawsufah fi Dimmah : Crédit-bail anticipé	15
3.1.4 Salam	15
3.1.5 Istisna	16
3.1.6 Qard al Hassan	16
3.2 Instruments apparenté à des actions : les financements participatifs	16
3.2.1 Moucharaka.....	16
3.2.2La Moucharaka décroissante	16
3.2.3Moudaraba.....	17
3.2.4Takaful	17
Conclusion	17

CHAPITRE II : Le financement des investissements

Introduction	18
--------------------	----

Table des matières

Section 01 : L'investissement

1.1 Définition d'un investissement	19
1.1.1 Définition économique de l'investissement	20
1.1.2 Définition financière d'investissement.....	20
1.1.3 Définition comptable d'investissement	20
1.2 Typologie des investissements	21
1.2.1 Les investissements par nature	21
1.2.2 Les investissements par objectif (destination)	22
1.2.3 Les investissements stratégiques :	22
1.3 Les caractéristiques d'investissement	23
1.3.1 Les dépenses d'investissements	23
1.3.2 Les recettes nettes (Cash-flows net)	24
1.3.3 La durée de vie	24
1.3.4 La valeur résiduelle de l'investissement :	25
1.4 L'importance des investissements pour les entreprises	25
1.5 Les besoins de financement de l'entreprise	26
1.5.1 Le financement des investissements.....	26
1.5.2 Le financement d'exploitation courante:.....	27
1.5.3 Les financements de l'entreprise par la banque	27
1.5.3.1 Pour le financement des équipements et des investissements de l'entreprise	27
1.5.3.2 Pour le financement des besoins d'exploitation des entreprises	28

Section 02 : La décision d'investissement

2.1 Définition	29
----------------------	----

Table des matières

2.1.1La décision	29
2.1.2Définition de la décision d'investissement	29
2.2Les caractéristiques de la décision d'investissement	30
2.3Les facteurs influençant la prise de décision d'investissement	31
2.3.1L'influence de l'environnement externe	31
2.3.2L'influence de l'environnement interne	31
2.3.3L'influence de l'évolution de l'offre et de la demande	31
2.3.4L'influence de la personnalité du dirigeant	31
2.3.5L'influence de temps	32
2.4Les étapes de la décision	32
2.4.1Phase d'identification	32
2.4.2Phase de préparation.....	32
2.4.3Phase d'évaluation	33
2.4.4Phase de décision	33
2.4.5Phase d'exécution.....	33
2.4.6Phase de contrôle	33

Section 3 : Les sources de financement

3.1 Définition du financement.....	35
3.2 Sources de financement de l'investissement	35
3.2.1 Les financements internes	36
3.2.1.1 L'autofinancement	36
3.2.1.2 La cession des immobilisations.....	37
3.2.1.3 L'augmentation de capital.....	38

Table des matières

3.2.2 Le financement externe	38
3.2.2.1 Le crédit-bail	39
Conclusion	40

CHAPITRE III : Comparaison entre le crédit islamique et le crédit conventionnelle entre deux banques AGB Al Baraka

Section 1 : Présentations des banques islamiques

1.Présentation des organismes d'accueil	41
1.1La Banque Al baraka d'Algérie.....	41
1.1.1 Présentation de la Banque Al Baraka d'Algérie	41
1.1.2Les objectifs de la banque Al Baraka	42
1.1.3L'organisation de la banque Al-baraka Algérie	43
1.1.3.1. Direction générale adjointe « DAG » Exploitation	44
1.1.3.2. Direction générale adjointe « DGA » Logistique.....	44
1.1.3.3 Direction générale adjointe « DGA » financement et relations	44
1.1.3.4. Direction générale adjointe « DGA » Contrôle.....	45
1.1.4 Les produits de l'agence	45
1.1.4.1 Le financement des entreprises	45
1.1.4.2 Financement immobilier	46
1.1.4.3 Commerce international	46
1.1.4.4 Epargne et placement	47
1.1.4.5 Ijara.....	47
1.2Présentation de la banque AGB.....	48

Table des matières

1.2.1 Historique de AGB.....	49
1.2.2 Organisation de AGB.....	50
1.2.3 Les actionnaires de AGB.....	52
1.2.3.1 La banque mère de AGB.....	52
1.2.3.2 Brugan Bank.....	52
1.2.3.3 Tunis international bank.....	52
1.2.3.4 Jordan kuwait bank.....	53
1.2.4 Le fonctionnement islamique de la banque AGB.....	53
1.2.3 Produits et services islamique de la banque AGB.....	54
1.2.3.1 Epargne et placements.....	54
1.2.3.1.1 Le livret d'épargne participatif.....	54
1.2.3.1.2 Epargne SMART Participatif.....	54
1.2.3.1.3 Le bon de caisse participatifs.....	54
1.2.3.1.4 Dépôts à terme participatifs.....	55
1.2.4 Les Services et produits d'AGB.....	55

Section 02 : Points de convergence et de divergence entre les banques islamiques et les banques conventionnelles

1.Similitudes entre la banque islamique et la banque conventionnelle.....	57
---	----

Table des matières

2. Différences entre la finance islamique et la finance conventionnelle	58
2.1. Selon leurs systèmes économiques	58
3. Investissements éthiques	62
4. Objectifs sociaux	62
5. Gestion des risques :.....	63

Section 03 : Etude d'un contrat leasing (EL BARAKA BANQUE)

1.L'étude de la viabilité du projet	64
2.1Présentation de l'entreprise	64
2.Les conclusions de l'étude de la viabilité du projet	65
3.Tableau d'amortissement	66
4.Simulation du crédit investissement banque classique	68
5.1.Résultat de la simulation	68
6.La comparaison entre le crédit islamique et le crédit conventionnelle	69
7.Discussion	70

Liste des abreviations

- **AGB** Algeria Golf Bank
- **ACQ** Association de la construction du Québec
- **BADR** Banque Agriculture du Développement Rural
- **CCP** Conseiller Client aux Particuliers
- **CCE** Conseiller Client aux Entreprises
- **CFI** Capital Finance International
- **CIB** Delivering value to our clients
- **CFI** Capital Finance International
- **DGA** Directeur générale adjoint
- **DG** Directeur générale
- **DA** Dinar Algérien
- **DAB** Distributeurs automatiques des billets
- **DFI** Département Finance Islamique
- **JKB** Jordan kuwait bank
- **KIPCO** Kuwait Projects Company
- **LBO** leveraged buy-out
- **PME** Petite et Moyenne Entreprise
- **PMI** Petite et Moyenne industrie
- **QQCL** Quantum Self Supervised Learning
- **RIB** *Relevé d'identité bancaire*
- **SMS** Short Message/Messaging Service
- **TPE** Très petite entreprise
- **GCC** Conseil de coopération du Golfe
- **TIB** *Tunis international bank*
- **TTC** *Toutes taxes comprises.*

Liste des figures

Figure I.01 : Le développement de la finance islamique.....	6
Figure I.02 : Le cycle de développement du secteur de la finance islamique.....	7
Figure I.03 : La répartition géographique de la finance islamique	8
Figure II.01 : Les caractéristiques de l'investissements.....	23
Figure II.02 : La durée de vie de l'investissement	25
Figure II.3 : Le cycle de vie d'un projet	33
Figure II.4 : Les sources de financement	35
Figure III.01 : L'organigramme de la banque Al-baraka, direction générale.....	42
Figure III.02 : L'organigramme de l'AGB.....	50

Introduction générale

Introduction générale

La finance islamique se développe étonnamment vite durant ces dernières années. Depuis ses débuts il y a une trentaine d'années, le nombre d'institutions financières islamiques dans le monde ne cesse d'augmenter, il est passé d'une seule en 1975 à plus de 300 aujourd'hui dans plus de 75 pays. Elles sont concentrées dans le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est (Bahreïn et la Malaisie étant les principaux centres), mais apparaissent aussi en Europe et aux États-Unis. On estime que le total de leurs avoirs dans le monde dépasse 250 milliards de dollars et qu'il augmente de 15 % par an (mais les données internationales restent fragmentaires).¹

Les produits financiers islamiques sont destinés aux investisseurs désireux d'obéir aux lois (la charia) qui régissent la vie quotidienne des musulmans. Ces lois interdisent de verser ou de percevoir un intérêt, car faire un bénéfice en échangeant de l'argent contre de l'argent est immoral. Les institutions spécialisées en finance islamique reconnaissent désormais que leur marché n'est pas confiné à certaines régions du monde musulman mais commencent à s'étendre à l'échelle internationale.

La finance islamique est ancestrale dans ses principes et s'appuie sur un modèle d'intermédiation bancaire à taux zéro, c'est par conséquent une finance dite libre d'intérêt. Son fonctionnement repose sur des principes fixés par la Charïa, afin de partager les gains et les pertes entre les partenaires et d'éviter les interdictions absolues de recevoir une rémunération sous formes d'intérêt.²

En Algérie, les banques privées ont commencé à s'installer dès 1990 venant modifier le visage bancaire Algérien d'une part et contribuer au financement de l'économie nationale d'autre part. La Baraka Bank, fut l'une des premières installées en Algérie au début des années 1991 et Salam Bank en 2008.

Aujourd'hui, Les banques publiques ont commencé à faire la promotion des produits qui obéissent à la charïa islamique. Il s'agit notamment de Al I-Jara

¹Abdelkader Bessedik, les opérations de financement et d'investissement dans le droit musulman", 2014.

²Naouri Nacer, Sediki Hakim, "choix des investissements et conditions d'octroi de crédit D'investissement, cas de de la banque CPA", 2015.

Introduction générale

Ijara est un contrat de location conforme à la charia utilisé dans la finance islamique.

C'est une alternative aux prêts avec intérêt ou une partie loue un actif à une autre partie moyennant le paiement d'un loyer sans intérêts.

L'installation des banques islamiques et l'élargissement des activités de produits bancaires « islamique » dans les autres banques pourrait apporter un plus au financement des activités économiques en Algérie. Et par voie de conséquence, la finance islamique peut apporter un nouveau souffle pour celle-ci.

- **Le choix du thème :**

Ce thème nous a motivé, et nous a donné de la curiosité de comprendre la finance islamique et s'approfondir dans le financement des investissements.

Ainsi que, le fait que ce thème est encore dans sa phase d'émergence et peu de recherche, sont faites, dans ce domaine.

- **La problématique :**

En vue de la transparence de la réussite de projet économique collectif dans l'intérêt de la communauté des musulmans dans tous les pays musulmans et particulièrement en Algérie, nous permet de poser la question suivante :

«Quel est le rôle de I-Jara dans le financement des investissements ?».

De cette question découlent les interrogations suivantes :

- Quelles sont les conditions essentielles pour assurer le succès de développement de la finance islamique ?
- Comment l'I-Jara est-elle liée aux investissements ?

- **Objectif et importance de l'étude :**

Pour bute principale de cette étude, est de répondre à la question principale et secondaire. Les objectifs de notre travail se résument dans les points suivants :

- Comprendre les fondements de la finance islamiques ainsi que les principes de fonctionnement des produits bancaires islamique ;
- Expliquer les mécanismes de fonctionnement des banques conventionnelles ;

Introduction générale

- Essayer de démontrer en quoi une banque islamique diffère-t-elle d'une banque conventionnelle.

- **Méthodologie de recherche :**

Nous avons commencé la recherche par souligner les mots clé, puis une recherche bibliographique, suit une recherche documentaire qui a une relation avec le sujet en question. Puis nous avons fait appel à l'étude de contenu comme méthode d'analyse de données. Nous nous sommes appuyés sur la triangulation pour confirmer nos résultats de recherche que nous allons retranscrire dans la conclusion générale.

- **Structure de la recherche :**

Pour cela nous allons deviser ce mémoire en trois chapitres comme suite :

Le premier chapitre, sera consacré à la présentation théorique de la finance islamique, ses origines, ses sources et ses principes, ainsi que son développement, ces spécificités et ces instruments.

Dans le second chapitre, nous abordant le financement des investissements à travers les définitions, les classifications, les caractéristiques, et les critères d'évaluation de ces derniers.

Le troisième chapitre nous présentons les deux banques El Baraka, AGB, puis nous allons comparais les résultats. Puis nous avons présentés la différence entre la finance islamique et la finance conventionnelle.

Nous allons clôturer ce travail par une conclusion générale, qui contiendra la réponse aux questions posées.

Chapitre I :
Généralité sur la finance islamique

Introduction

L'origine de la finance islamique est très ancienne, il est apparu depuis une cinquantaine d'années avec l'indépendance de plusieurs pays musulmans, et il s'est développé d'une manière exponentielle durant ces trente dernières années.

C'est à partir de là, que nous assistons à la création d'un véritable système financier islamique fondé sur des sources et principes conformes aux règles de la Charïa.

Dans ce premier chapitre, nous allons le deviser en trois sections :

La première comporte la présentation et développement de la finance islamique.

La deuxième section comporte les spécifier de la finance islamique.

La troisième et dernière section, contiendra les différents instruments de finance islamique.

Section 01 :Présentation et développement de la finance islamique

1.1 Définition de la finance islamique

Le terme finance islamique recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes de la loi coranique, qui supposent l'interdiction de l'intérêt, de l'incertitude, de la spéculation, l'interdiction d'investir dans des secteurs considérés comme illicites. Les définitions varient des très restreintes (opérations de financement sans intérêt bancaire) aux très généralisées (les opérations financières effectuées par les musulmans).

La finance islamique pourrait être définie comme étant« des services financiers et opérations de financement principalement mis en œuvre pour se conformer aux principes de la Charia»¹. Cette définition va au-delà de l'assimilation de la finance islamique aux financements« sans intérêt » car elle implique que la finance islamique vise une distribution égale et équitable des ressources ainsi qu'une équité dans la répartition des risques.

La finance islamique peut être définie comme « un nouveau système financier dont la conceptualisation se constitue autour d'une fine conjonction entre l'économie, éthique et le droit musulman des affaires commerciales. Ses finalités résident dans la volonté de faire en sorte que les produits financiers soient compatibles avec les principes juridico-éthique de

¹H.Smith,«Guide de la finance islamique»,Edition Economica, Paris, 2009,p.01.

Généralité sur la finance islamique

l'islam»².

1.2 Les origines de la finance islamique

La finance islamique, sous sa forme actuelle, n'existait pas véritablement aux premiers temps de l'islam. Il y avait plutôt des contrats et des transactions régis par les règles du Coran et les pratiques du prophète.

Et même si la plupart des historiens de l'économie s'étendent à dire que la finance islamique est un phénomène moderne, il n'en reste pas moins qu'entre le VIII^e siècle et le XII^e siècle de notre ère on observe une forme précoce d'économie que certains³ qualifient de « capitalisme islamique ». Dans son article de 1969, du *Journal of Economic History*, Subhi Labib rappelle aussi que pendant l'Âge de l'or de l'Islam, on pouvait détecter dans les territoires des *khoulaifa* (du VIII^e au XII^e siècle) les premières formes de capitalisme et d'économie de marché avec une économie monétaire basée sur une monnaie forte et stable le dinar.

Le commerce a été l'une des principales activités économiques des cités arabes dans le passé et a fait la richesse de ces provinces qui entretenaient des relations commerciales avec les États voisins. La course à la richesse conduisait, par la suite, les gens à adopter dans leurs activités commerciales des conduites contraires aux principes de l'Islam.

La présence occidentale due à la colonisation, dans les pays musulmans, a laissé des traces sur le plan économique et social. Cette colonisation qui s'est étendue jusqu'aux années 1900 a favorisé l'installation de banques classiques dans ces pays à majorité musulmane. Le système bancaire classique a largement dominé l'activité économique pendant cette période malgré l'interdiction par l'Islam des activités liées à l'intérêt. Les musulmans ne se reconnaissant pas dans ce système bancaire qui pourtant est indispensable à l'activité économique, devaient donc trouver une alternative à ce système.

²M-

B. OuldSass, « Quels marchés et quelle opportunité pour les banques de détail? », Édition Donund, France, 2009, p.40.

³Parmi les écrits, nous citons le livre de Maxime Rodinson, « Islam et capitalisme », Paris. Éditions du Seuil, 1966.

1.3 Le développement de la finance islamique

Les techniques de financements islamiques utilisées de nos jours, et toutes ces dernières sont inspirées de la vie du prophète que le salut soit sur lui (QSSL), des es dres, de ses actes, de ce qui a approuvé.

Nous pouvons associer les premières formes de la finance islamique avec l'âge d'or de l'Islam, entre le 7^{eme} et 14^{eme} siècle dans un contexte politico-religieux favorable, le monde arabo-musulman dominait le savoir est était à son sommet. Cette finance évoquait d'avantage une économie monétaire puissante. Elle semble également centrée autour de la finance publique des successeurs (Khoulaifa)⁴.

La première expérience d'une banque islamique a eu lieu en 1963 en Egypte sous la forme d'une caisse d'épargne rurale du mit-Ghamra, fondée par l'économiste Ahmed El Nagar.

Cette dernière est inspirée de la caisse d'épargne allemand, notons que la population rurale elle-même à jouer un rôle crucial dans cette banque par sa méfiance envers les institutions financières fonctionnant selon le modelé occidental⁵. Cette caisse d'épargne a pour objectif d'effectuer des opérations financières reposant sur le principe de partage du profit et de perte tel que l'investissement dans les petits projets d'agriculture par exemple.

D'autre part l'octroi des aides financières pour les pèlerins. Cette tentative a connu un succès incontournable à compter plus de vingt succursales pendant quatre années d'exercice mais malgré ce succès, l'expérience a pris en **1967** pour des raisons politiques⁶.

⁴ D.Saidane,«Lafinanceislamique :àl'heurdmondialisation»,2émeEditionRB,Paris,2011,p.17.

⁵Mohamed.Boudjilal,«Lesbanquesislamiques»,entreprisenationaledulivre,L'Algérie,1990,p.46.

⁶D. Saidane, op,cit, p.20-21.

Généralité sur la finance islamique

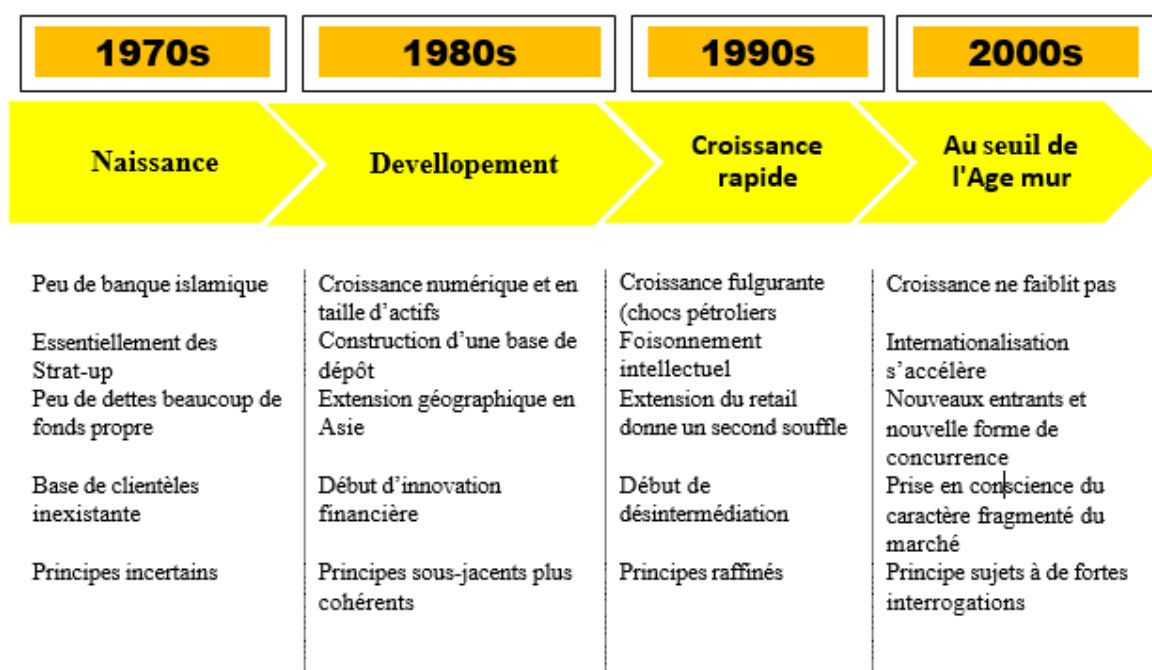


Figure I.01 : Le développement de la finance islamique. ⁷

1.4 La taille actuelle du système financier islamique

1.4.1 La finance islamique en chiffre d'affaires

La finance islamique connaît une croissance remarquable est considérable a deux chiffre, soit, entre 15% et 20% annuellement (Elle pesait 700 milliards de dollars en 2008 et 1 100milliards de dollars en 2011). Son taux de croissance est au moins deux fois supérieur au taux de croissance de la finance classique.

Selon un rapport de 2012 de l'Islamic Finance Working Group (IFWG) de la Toronto Financial Services Alliance, les actifs des 500 plus grandes banques islamiques dépassent désormais le milliard de dollars.⁸

⁷ Anouar HASSOUNE, Moody's Investors Service «Quel(s) marché(s) pour la finance islamique? »,Conférence-débat:Financeislamique,Beyrouth, 29février2008,p4.

⁸Cependant,lepoidsglobaldelafinanceislamiqunedépasseguèrele1%de lafinancemondiale.Cesecteursdoncencoremarginalmaisavecunemargedeprogressionénorme.

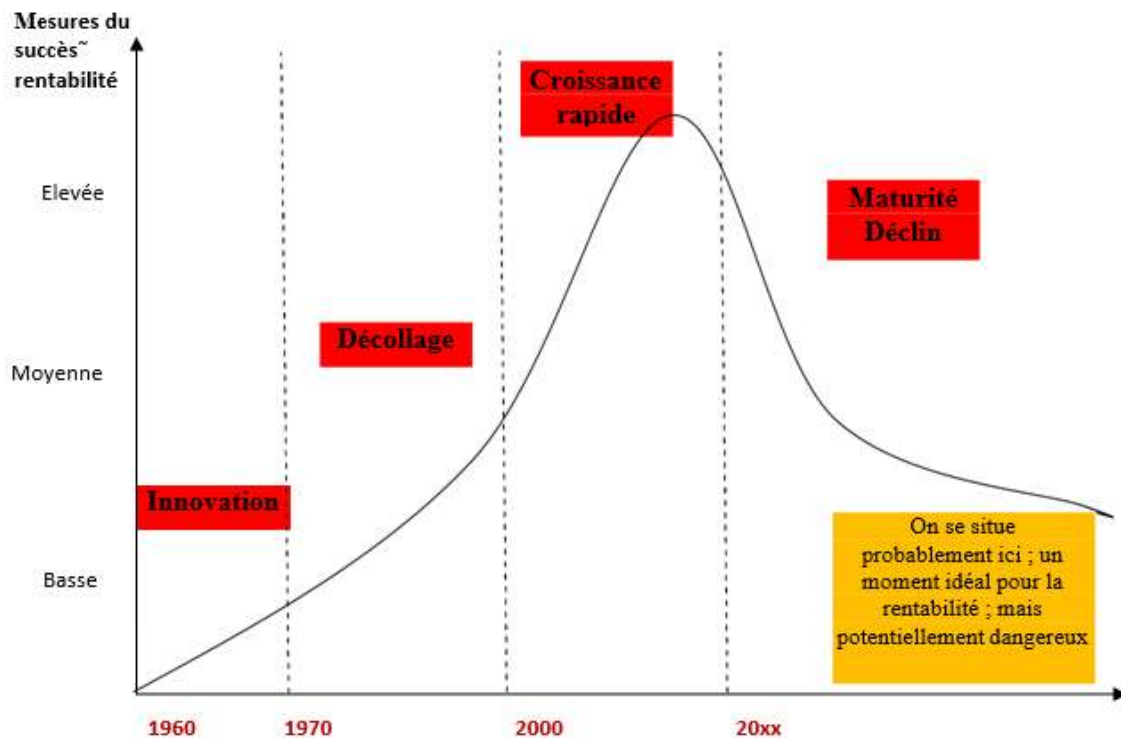


Figure I.02 : Le cycle de développement du secteur de la finance islamique.⁹

1.4.2 La répartition géographique de la finance islamique

Les banques islamiques sont éparpillées un peu partout dans le monde, elles sont présentes sur les cinq continents. D'une banque en 1960, on est passé à plus de 300 institutions financières islamiques réparties dans 75 pays en 2007.

Standard& Poor's publiait en 2007 un classement des régions selon la taille du marché bancaire islamique, où l'Afrique Sub-saharienne occupait la 15^{ème} place sur 16 et l'Afrique du Nord la 5^{ème} place.

⁹ Anouar HASSOUNE, « Lagestion des risques dans les banques islamiques », Paris, Novembre 2008. PDF, P26.

Généralité sur la finance islamique

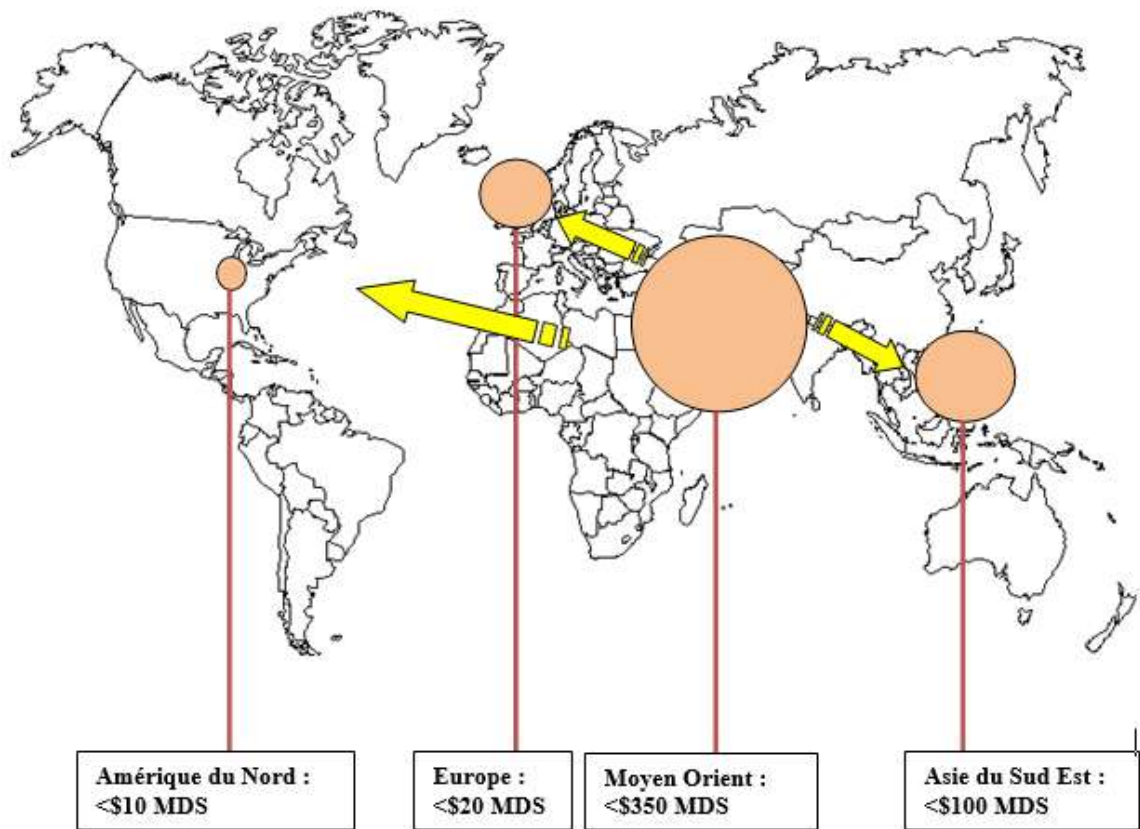


Figure I.03 : La répartition géographique de la finance islamique.¹⁰

¹⁰ Anouar HASSOUNE, Moody's Investors Service « Quel(s) marché(s) pour la finance islamique? », Beyrouth, 2008.

Section 02 : Les spécificités de la finance islamique

Dans cette section, nous allons présenter les sources et les principes de la Charia qui les régissent.

2.1 Les sources de la finance islamique (Charia)

La charia est la loi islamique codifiant l'ensemble des droits et des devoirs tant individuels que collectifs des musulmans. En arabe, "charia" signifie le fil conducteur dans la vie. C'est le code de conduite islamique, un ensemble de règles, dispositions, interdits et sanctions issues de la tradition et de la jurisprudence. Elle dicte le statut personnel et familial, le droit pénal et public.

La Charia est un système dont les principes et le contenu dérivent du Coran (paroles de dieu révélées à son prophète Mohammed paix et salut sur lui) et les actions et paroles de prophète (la Sunna et les hadiths).

Les sources de la finance islamiques divisent en sources principales et secondaires.

2.1.1 Les sources principales

Le coran est le livre sacré des musulmans, recueil de prédications, a caractère à la fois prophétique et logistique, qui constitue la base de la vie religieuse et politique de l'Etat théocratique musulman. Le Coran enjoint de suivre le modèle prophétique qui est, pour chaque musulman, l'exemple à suivre par excellence.

Le Coran donne pouvoir à la communauté musulmane d'ordonner ce qui est convenable et d'interdire ce qui est mauvais.

- **Le saint Coran**

Livre saint de l'Islam, le Coran se place au premier rang de droit musulman, il s'agit de la source mère. Il constitue la base juridique du droit musulman et sa première source, sans aucune possibilité de doute, de changement, de modification. Le Coran fut transmis de génération en génération. Il fait preuve de d'autorité légale, sa transmission est authentique.

- **La Sunna**

La sunna nabawi est la tradition prophétique, elle est indépendante et complémentaire des préceptes et des règles qui ne sont pas évoqués dans le Coran.

Généralité sur la finance islamique

Elle comprend l'ensemble des faits, gestes, propos, approbations et désapprobations (orale ou silencieuse) du prophète Muhammad (ﷺ) sur des faits ponctuels ou contextuels lorsqu'il était seul ou dans ses relations avec autrui, essentiellement à partir de sa prédication. Après le Coran, la Sunna est le deuxième corpus juridique écrit et base de référence dans l'Islam.

2.1.2 Les sources secondaires

Les sources primaires de la charia sont incomplètes il reste quelques questions sans réponses, les sources secondaires complète les réponses a toutes les problématiques juridiques soulevées au quotidien, les juristes musulmans ont élaboré des méthodes complémentaires de création de règles de la Charīa dès les premiers temps de l'Islam.

- **Al-Ijma** : qui est pour les musulmans sunnites la troisième source du droit islamique, et constitue le commun accord (consensus) des savants musulmans concernant un cas juridique dans un temps précis.
- **Al-Qiyas** : qui est la quatrième source du droit musulman, et qui consiste à trouver une similitude dans les textes juridiques concernant un cas donné où il y a manque de précisions ou d'informations pouvant aboutir à un jugement.

2.2 L'Interdiction de l'intérêt (Riba)

Les pratiques de l'économie islamique interdisent toute sorte d'intérêt payé ou reçu quelle que soit la nature ou la grandeur de la transaction. L'interdiction du Riba est une règle fondamentale de l'Islam. Le Prophète a maudit celui qui prend, celui qui donne, le rédacteur de l'acte et le témoin. Il est interdit, de ce fait, d'exiger un rendement du simple fait de prêter. Cette interdiction est valable aussi bien pour l'intérêt contractuel sur le prêt que pour toute autre forme d'intérêt de retard ou d'intérêt déguisés en pénalités et commissions¹¹.

2.2.1 Définition de Riba

D'après Alioui.F.Z, Guellil.Z et Badraoui.S (2015), le « riba » correspond au surplus qui s'ajoute à la valeur initiale d'un bien ou d'un service, soit par l'usure ou l'intérêt qui sont proscrits dans la religion musulmane (Charia).

¹¹ Document interne à la banque Al Baraka.

Généralité sur la finance islamique

Selon Shacht, il s'agit d'un enrichissement sans cause pouvant être défini comme « un avantage monétaire sans contrepartie qui a été stipulé en faveur d'un des contractants, lors de l'échange de deux valeurs de type monétaire»¹²

Ce terme est également défini par « Le Riba est la valeur du surplus par rapport à la valeur initiale du crédit payée lors du remboursement de crédit par l'emprunteur au profit du prêteur. Ou le surplus donné par l'un des contractants lors d'une opération de vente ou d'échange de métaux ou d'autres produits alimentaires»¹³.

En finance islamique, toute sorte d'intérêt quelle que soit sa nature ou la grandeur de transaction est interdite. Cette interdiction ne se limite pas à un taux usurier mais inclut la prohibition du Riba dans toutes ses formes. D'autre part, la Charīa considère l'argent comme un simple moyen d'échange et il ne peut faire l'objet d'un contrat ou être utilisé comme moyen pour réaliser un profit³.

La définition la plus couramment admise est celle selon laquelle le Riba est un profit ou gain illicite découlant d'une inéquivalence dans la contre-valeur des prestations réciproque au cours de l'échange entre deux ou plusieurs biens de la même espèce, du même genre et régis par la même cause efficiente»¹⁴.

Il existe deux types de Riba :

- Al-buyu'e
- Riba Al-qardh (riba lié aux prêts)

2.2.2 Les conditions d'un échange licite sans Riba

Il existe trois conditions d'échange sans Riba :

- Le cas d'échange entre deux biens de même nature.
- Le cas d'échange entre deux biens de même nature mais de différent type.
- Le cas d'échange de deux biens qui diffèrent de nature et de type.

¹²Shacht, J, « introduction au droit musulman », Edition Maisonneuve et Larose, Paris, 1999, p 25.

¹³ M. Ruimy, « La finance islamique », Edition France, Paris, 2008, p 15-16

¹⁴ Saleh, N, « Unlawful gain and legitimate profit in Islamic law », Edition Graham & Trotman, Lander, 1992, p 16.

Généralité sur la finance islamique

2.3 L'interdiction des activités illicites

Dans la finance islamique il ya l'interdiction de financer toutes les activités et tous les produits qui sont contraires à la morale islamique : alcool, drogues, tabac, armement et les jeux de hasard...ainsi que les produits de consommation interdits par les textes de l'islam (viandes de porc et dérivées); il s'agit d'une finance éthique.

2.4 Zakat

Le premier sens du mot arabe zakat est purification. En effet, Le verset coranique l'indique clairement : « qui donne ses biens pour se purifier ». ¹⁵c'est une obligation pour tous les musulmans adulte et sains, homme et femme qui en ont les moyens. La personne qui est propriétaire ou possède des richesses égales ou supérieures au *Nissab* requis pendant une année complète et qui a l'entière possession de ces propriétés ou richesses. Ces richesses doivent être telles qu'elles peuvent s'accroître, augmenter et être libre de toutes dettes.

Celui qui s'acquitte de la zakat protège son argent et le bénie, il purifie par la son cœur, élève son âme et fait fructifier son bien.

Section 03 : Les instruments de la finance islamique

Il existe en finance islamique des instruments de dette islamiques, qui sont en réalité des instruments d'échange, prévoient une répartition du risque spécifique et exclut la rémunération sous forme d'intérêt. Les contrats de financement islamiques les plus répandus serrant présenter dans cette section.

3.1 Les instruments de dette : le transfert d'actif

3.1.1 Mourabaha: financement basé sur le principe du coût majoré

Cette opération constitue l'activité la plus importante des banques islamiques, elle prend le nom de muajjal en Asie. Cette technique de financement est très largement utilisée, notamment dans le cadre de financements export, de financements immobiliers, de financements d'acquisition et de financements avec effet de levier (LBO). Dans le contrat Mourabaha classique, un financier acquiert un actif pour le compte de son client et le lui revend ensuite moyennant des paiements souvent échelonnés sur une période donnée. En

¹⁵Sourate 92 « *Al-layl* », (la nuit), verset 18.

Généralité sur la finance islamique

pratique, le prix de revente est égal au coût d'acquisition majoré d'une marge, convenue entre les parties. Les modalités de paiements à terme ainsi que les prix de revente et les marges associées sont convenus et acceptés au préalable par les deux parties.¹⁶

Les principales différences entre la mourabaha et un contrat de dette classique :

- Dans une Mourabaha, le financier demeure propriétaire de l'actif et assume le risque sous-jacent, (même pour une période courte) jusqu'à la revente de l'actif au client. Il ne s'agit donc pas d'un prêt mais d'une opération de vente à crédit.
- Il n'y a pas de référence à un taux d'intérêt. Le financier se rémunère par le biais d'une commission qui ne compense pas la valeur intrinsèque de l'argent mais correspond plutôt à la récompense du service rendu par la banque.

3.1.2 Mourabaha inversés : financement des acquisitions de matières premières

Ce mode de financement est le plus utilisées et nécessaire afin de répondre aux besoins en trésorerie des clients. La transaction se divise en plusieurs étapes (en pratique quasi simultanées)¹⁷ :

- Le client (A) demande à la banque de lui vendre à terme une certaine quantité de biens tangibles, pour un prix déterminé au préalable ;
- La banque acquiert les biens demandés d'un intermédiaire (1) et les revend en différé par la suite au client (A) ;
- Une fois acquis par le client (A), les biens sont vendus à un intermédiaire (2) au prix du marché. Pour des raisons de compatibilité avec la Charia, cet intermédiaire doit être différent du premier (1). Les revenus de cette dernière transaction permettent au client (A) de disposer des liquidités requises par son besoin de financement.

A la fin de la transaction, le client se retrouve avec des liquidités et une dette à l'égard de la banque, laquelle peut être réglée en plusieurs versements. Concernant l'actif sous-jacent, il s'agit le plus souvent d'une matière première librement négociable et conforme à la Charia (fréquemment le cuivre). L'or et l'argent ne peuvent être utilisés dans la mesure où la Charia les considère comme des devises et non comme des matières premières. Les Mourabaha peuvent être structurées de façon similaire à un crédit syndiqué.

¹⁶ BID, « Introduction aux techniques islamiques de financement », Acte de séminaire N.37.

¹⁷ Source : Agefi

Généralité sur la finance islamique

3.1.3 Ijara : Le crédit-bail basé sur le principe de coût majoré

3.1.3.1 Ijara simple

Il s'agit d'un instrument souvent utilisé pour financer les actifs mobiliers et immobiliers ainsi que pour le financement des projets d'infrastructure long termes. Il est l'équivalent d'un contrat de bail ou le cas échéant d'un contrat de location-vente pour une période de temps déterminer et elle est autorisée par l'Islam.

La banque est le propriétaire de l'actif et supporte tous les risques qui y sont associés. Dans ce mode de financement, l'actif n'est pas revendu au client mais est plutôt donné en location en contrepartie du versement de loyers. Le financier islamique est contraint d'assumer une partie des risques commerciaux associés à la location.

Quelques différences distinguent cet instrument d'un contrat de crédit-bail classique :

- L'Ijara ne prévoit pas de pénalités en cas de retard ou défaut de paiement.
- Un contrat Ijara ne permet pas de rééchelonner les paiements, toute modification des termes contractuels ne peut se faire qu'à travers un nouveau contrat.
- Les paiements dans un contrat Ijara ne peuvent pas se faire avant la livraison réelle du bien contrairement à un contrat de crédit bail classique.
- Dans un contrat d'Ijara, il est possible de déterminer le montant de chaque paiement non pas préalablement mais à la date où la livraison de l'actif sous-jacent est prévue. Cette flexibilité rend cet instrument particulièrement utile dans le cas de financement de projets, une activité où l'incertitude sur la rentabilité future d'un projet d'investissement peut être importante.

3.1.3.2 Ijara wa-Iqtinaa

Il est identique avec l'Ijara simple avec une seule différence, c'est que ce contrat est attaché à une option d'achat. En effet, dans ce type de contrat, le client a la possibilité d'acquérir le bien en location à échéance. Il est important de noter que cette option est équivalente à une promesse d'achat et de vente qui est facultative mais qui est néanmoins intégrée dans le prix de ce produit. Ceci implique que le client a un intérêt économique à exercer cette option. Dans le cas d'une défaillance du client et lorsque ce dernier ne respecte pas la promesse d'achat, le financier pourrait mettre en vente le bien à la fin du contrat.

3.1.3.3 Ijara Mawsufah fi Dimmah : Crédit-bail anticipé

Le même principe qu' Ijara mais permet aux financiers d'être rémunérés avant que l'actif sous-jacent ne soit disponible pour l'Ijara elle-même (forwardlease). Naturellement, les loyers anticipés sont pris en compte dans le calcul des montants des autres loyers qui seront payés

Généralité sur la finance islamique

lors de la phase de location. Cet instrument est utile dans les financements de projets en particulier lors de la phase de construction. Techniquement, les paiements doivent être remboursés si le bailleur ne met pas les actifs à la disposition de son client au jour de l'achèvement de la construction¹⁸.

3.1.4 Salam

Ce type de contrat de vente se définit par une vente dont le prix est payé avant que la marchandise ne soit reçue. Les juristes musulmans le définissent ainsi : « C'est un contrat selon lequel le prix d'un objet clairement défini est payé en avance, à l'endroit où est conclue la vente et dans lequel l'objet est reçu plus tard. »

Le bien vendu à terme doit être conforme à la Charïa mais il peut ne pas exister au moment de la signature du contrat. Cependant, ce contrat ne pourrait en aucun cas s'appliquer sur un bien qui a une durée de vie inférieure à l'échéance du contrat.

Cet instrument est très utile dans le financement des activités agricoles mais également dans certaines activités commerciales et industrielles lors des phases antérieures à la production ou à l'exportation.

3.1.5 Istisna

Ce type de contrat permet une flexibilité de paiements qui pourrait s'effectuer à la signature du contrat en comptant, graduellement ou même à terme. Les paiements peuvent même être effectués en fonction de l'avancement du projet. Il est à noter que dans ce type de produit, la date de la livraison du bien n'est pas déterminée à l'avance mais les modalités de paiement doivent être spécifiées dans le contrat. Une autre particularité d'Istisna concerne la nature du bien financé. En effet, cet instrument s'applique uniquement sur les financements de projets de construction ou de développement d'actifs.¹⁹

3.1.6 Qard al Hassan

C'est en effet, un prêt sans intérêt qui pourrait être utilisé dans des situations spécifiques, il est gratuit. Par exemple, lorsqu'une entreprise ou un individu est en difficulté ou s'il souhaite favoriser le développement d'un nouveau secteur.²⁰

¹⁸ Muhammad. Ayub, «comprendre la finance islamique», Edition Wiley finance, New Jersey, 2007, p.29.

¹⁹ H. Smith, op, cit, p.11

²⁰ H. Smith, op, cit, p.13.

Généralité sur la finance islamique

3.2 Instruments apparenté à des actions : les financements participatifs

Ces instruments reposent sur le principe de partage de bénéfices et de pertes ainsi que sur une hypothèse de prise de risque commerciale par le financier.

3.2.1 Moucharaka

Comme son nom l'indique qui signifie le partage, c'est un contrat de profits et de pertes selon lequel l'entrepreneur et le financier participent à l'apport du capital et à la gestion de l'affaire. Similaire à une joint-venture, l'apport en capital est réalisé selon des pourcentages définis au préalable ainsi les profits sont distribués selon des ratios définis contractuellement.

3.2.2 La Moucharaka décroissante

C'est un instrument souvent employé dans le cadre de financement d'un projet que l'entrepreneur souhaiterait posséder à terme. Il pourrait également être utilisé dans le cadre de prêts hypothécaires conforme à la Charïa. La différence par rapport à la Moucharaka classique, ce contrat permet à l'entrepreneur d'élargir progressivement sa participation dans le partenariat.

Concrètement, la participation du financier est divisée sur en plusieurs unités et le client promet contractuellement d'acquérir l'ensemble de ces unités sur une période donnée.

3.2.3 Moudaraba

Il est presque identique avec Moucharaka, impliquant un participe de partage de profits et de risque. Le partenariat comporte le gérant (un moudarib) qui sera chargé de placer les fonds pour le compte des investisseurs (rab-al mal) dans le projet sans aucun apport en capital de sa part. Les profits selon des ratios définis contractuellement mais à la différence de la Moucharaka, les pertes sont supportées uniquement par les investisseurs.

3.2.4 Takaful

Takaful existe en deux types : Takaful familial et takaful général.

- Le takaful familial est l'équivalent islamique de l'assurance vie classique, il implique une solidarité entre un groupe d'individus et leurs familles visant à protéger l'assuré et les personnes à sa charge contre un incident imprévu, comme un accident ou une invalidité permanente.
- Le takaful général vise à assurer autre chose que la vie humaine (ex : assurance

Généralité sur la finance islamique

incendie, automobile...). Ce domaine de l'assurance fonctionne aussi comme une garantie conjointe selon laquelle tous les participants apportent mutuellement leurs parts des primes dans une société qui sert à indemniser tout participant souffrant d'une perte.

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons essayé de comprendre l'origine, la signification, les principes et les outils de la finance islamique, ainsi que ses différents instruments. Dans le chapitre suivant nous allons présenter le financement des investissements.

Chapitre II : Le financement des investissements

Introduction :

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté une généralité détaillée sur les banques islamiques. Dans ce chapitre, nous traiterons des sources de financements théoriquement possibles pour satisfaire les besoins de ces banques. Ces financements, dans la majorité des cas, visent la réalisation de leurs projets d'investissement par le biais de la banque, d'où la nécessité absolue d'observer certaines règles dans l'octroi d'un crédit qui peut nuire aussi au banquier. Avant que la banque accorde un crédit pour un projet d'investissement, il est nécessaire de faire une étude économique et financière. A ce projet c'est-à-dire analyser le passé et le futur de l'entreprise. Chaque demande de crédit d'investissement nécessite des documents à fournir que la banque exige pour faire bénéficier l'entreprise ce type de crédit.

Cependant, le financement d'un projet d'investissement peut avoir plusieurs sources. Ces dernières sont des facteurs très importants lors du processus décisionnel et aussi elles doivent être bien définies par rapport à leur type de rémunération, par leurs durées ou par leurs origines (L'origine des fonds propres c'est-à-dire les capitaux d'origines interne et d'origines externe). Enfin, quand la banque financera ce projet d'investissement, elle est exposée aux risques, c'est pour cela qu'elle exige des garanties. ¹

Nous allons diviser notre chapitre en trois (03) sections, qui sont les suivantes :

- La première section : L'investissement ;
- La deuxième section : La décision d'investissement ;
- Enfin, la troisième section : Les sources de financements.

¹Beladel Amina, les produits bancaires islamique en Algérie, 2018.

Section 01 : L'investissement

Cette première section est consacrée aux principales notions sur les investissements, leurs caractéristiques, typologies, ainsi qu'aux relations entre les différents investissements en détaillant aussi les projets d'investissements et le besoin de financement des entreprises.

1.1 Définition d'un investissement

« *Investir, c'est acquérir un bien dont on attend des avantages durables (services, argent, etc.)* »²

Un investissement est une dépense ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise.

L'investissement est une opération qui se traduit par un engagement sur une période donnée pour réaliser un projet. Ce dernier est présenté comme un échéancier des flux de trésorerie et qui est un élément essentiel dans le bilan de l'entreprise.

L'investissement est une acquisition d'un capital en vue d'en percevoir ou d'en consommer le revenu, et à partir de cette définition l'investissement peut prendre les formes suivantes :

- L'achat d'un logement ;
- L'acquisition de moyens de production par l'entreprise ;
- Les dépenses d'infrastructures de transport par les administrations publiques (investissement collectif) ;
- Les dépenses de recherche et développement (investissement intellectuel) ;
- L'acquisition d'un fonds de commerce, de brevets et de licences (investissement incorporel).

« *L'investissement est une opération réalisée par les agents économiques à obtenir des biens de production (machines, bâtiment...). Pour l'entreprise l'investissement est une dépense destinée à maintenir ou accroître son potentiel productif. Il ne faut donc pas confondre un investissement et une consommation intermédiaire* »³

² 1 P, VIZZAVONA ; gestion financière ; édition Berti, 9ème édition ; P393.

³ CAPUL Jean-Yves, L'Economie et les sciences sociale, Paris, France, 2004, p164.

Donc, l'investissement est une notion vaste, pour l'entreprise est une opération entraînant une affectation de ressources à un projet industriel ou financier dans l'espoir de créer une nouvelle valeur, d'en retirer des flux de liquidité sur un certain nombre de période afin d'enrichir l'entreprise.

1.1.1 Définition économique de l'investissement

« *L'investissement est la création ou l'acquisition d'un capital fixe, c'est-à-dire une accumulation de facteurs physiques principalement de production et de commercialisation. Ces actifs augmentent le potentiel économique de l'entreprise et contribuent à son fonctionnement sur plusieurs cycles de production successifs* ». ⁴

1.1.2 Définition financière d'investissement

« *L'investissement s'analyse comme l'affectation de monnaie à l'acquisition d'actif industriel ou financier. C'est une décision d'immobilisation des capitaux, c'est-à-dire engager une dépense immédiate dans le but d'en réaliser un gain sur plusieurs périodes successives* ». ⁵

1.1.3 Définition comptable d'investissement

Cette notion est rattachée à l'affectation de la dépense aux rubriques de l'actif immobilisé, ces immobilisations sont des éléments soumis à la procédure de l'amortissement et choisis par rapport à la durée des effets des actions engagés.

L'investissement comptable comprend les biens durables figurant au registre des immobilisations :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations incorporelles ;
- Les immobilisations financières.

Et comme synthèse, on peut dire que :

- L'investissement est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou améliorer son rendement.

⁴ www.d1n7qsz6o2ad.cloudfront.net. 1/06/2023 09 :30 MANUEL BRIDAYER

⁵ Idem

- L'investissement s'évalue par la confrontation de dépenses certaines et des dépenses aléatoires.
- L'investissement est aussi l'échange d'une somme présente et certaine contre l'espérance de revenus futurs qui s'échelonnent sur plusieurs périodes sachant que le risque apparaît comme une de ses caractéristiques fondamentales.

1.2 Typologie des investissements

Il existe trois principaux types d'investissements : investissements par nature, par destination, et stratégiques :

1.2.1 Les investissements par nature :

Il y'a trois classements :

- **Les investissements corporels** Ce sont des investissements matériels susceptibles de maintenir ou d'accroître le potentiel de production et peuvent être immobiliers (terrains, construction, etc.) ou mobiliers (machines, équipements, matériels de transport, etc.)
- **Les investissements incorporels** :Ce sont des investissements immatériels qui correspondent à l'acquisition de moyens non physiques de développement tels que le fonds de commerce, marques, brevets, logiciels, les dépenses pour formation du personnel, pour la publicité, les études ou la recherche. Leur part dans les dépenses (charges) d'investissement est de plus en plus importante.
- **Les investissements financiers** : c'est des investissements en titre de participation, qui sont liés à la croissance externe de l'entreprise. De plus en plus nombreux aujourd'hui qui revêtent la forme :
 - Le plus souvent de prêts à long terme ou de titres de participations (immobilisations financières).
 - Parfois, de prêts à court terme, lorsqu'ils sont rattachés à des participations ou appelés à être renouvelés.⁶

⁶ Manuel Brabelet, « guide pratique d'analyse de projet », Ed Economica, Paris 1992, p. 21

1.2.2 Les investissements par objectif (destination) : on distingue

- **Investissements de remplacement** : appelé aussi les investissements de renouvellement, il s'agit de remplacer des actifs usés ou obsolètes et généralement totalement amorti (machine, ligne de production.....).
- **Investissements de productivité** : défini par la politique de l'entreprise à maintenir un même niveau de production mais en réduisant les coûts du personnel et le remplaçant par des machines.
- **Investissements d'expansion** : servent à accroître les actifs de l'entreprise dans le même secteur déjà existé (acquisitions d'autres des entreprises appartenant au même secteur d'activité).
- **Investissements de diversification** : c'est l'augmentation de capacité de l'entreprise dans un nouveau domaine comme le lancement d'un nouveau produit.
- **Investissements d'innovation** : permettent à l'entreprise d'exploiter une nouvelle technologie pour produire par exemple de nouveaux produits.
- **Investissements sociaux** : c'est des investissements qui visent à améliorer les conditions du travail de personnels (cantines, salles de sport....), pour une meilleure productivité et stabilité de personnels.
- **Investissements de capacité**: ont pour objectif d'accroître les capacités de production de l'entreprise par l'acquisition des nouvelles machines.⁷

1.2.3 Les investissements stratégiques :

Parmi les investissements stratégiques

- **Investissements offensifs** : sont des investissements utilisés pour conquérir de nouvelles parts de marché et renforcer sa position, par exemple rachat d'un concurrent.

⁷MOURGUES(N), « le choix des investissements dans l'entreprise », Ed Economica, Paris, 1999,

- **Investissements défensifs** : l'entreprise vise à maintenir sa position concurrentielle.

1.3 Les caractéristiques d'investissement

Nous avons déjà exposé les définitions de l'investissement en indiquant que chaque caractère d'investissement se présente comme la forme d'un projet unique comportant différentes variations.⁸

Figure N°1 : caractéristiques de l'investissement

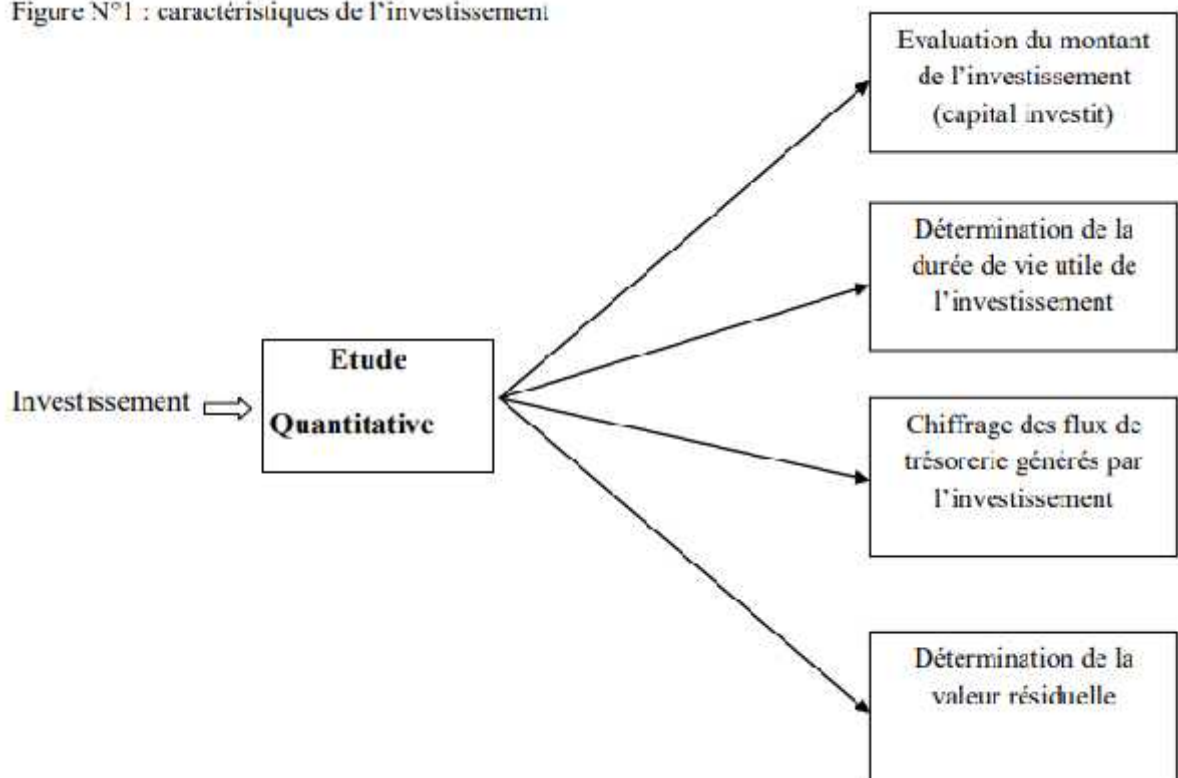


Figure II.01 : Les caractéristiques de l'investissements

Les principales caractéristiques d'un investissement sont :

1.3.1 Les dépenses d'investissements

⁸Nathalie TRAVERDET-POPIOLEK , « guide de choix d'investissement », Edition D'organisation,

En général, ces dépenses représentent le capital investi pendant la durée de vie de l'investissement. Ce dernier est mesuré par les dépenses d'acquisition, qui sont liées à l'exploitation c'est-à-dire liées aux besoins de financement en fonds de roulement dus à l'augmentation des stocks et des crédits à la clientèle. Donc il Ya lieu de rajuster le montant des besoins tout au long de la période de vie économique de l'investissement. Enfin, ces dépenses peuvent étudier et déterminer la rentabilité de ce projet d'investissement.

1.3.2 Les recettes nettes (Cash-flows net)

La notion de recettes est déterminée à partir des soldes des flux de trésorerie (les décaissements et les encaissements) pour l'investissement a la clôture d'une période, ces recettes permettant d'associer à un projet d'investissement recherche d'une part en raison de l'incertitude qui s'attache a leur prévision et d'autre part à la difficulté d'isoler les clachs flow nets se rattachant À un projet d'investissement.⁹

1.3.3 La durée de vie

Il s'agit de la durée d'exploitation dans laquelle l'entreprise réalisée des cash- flow. La durée de vie est un paramètre très important pour faire les calculs techniques et qui touchent plus ou moins a l'obsolescence des investissements. Cette durée de vie dépend aussi souvent des considérations stratégiques (Évolution du contexte économique).¹⁰

On distingue trois durées :

La vie physique de l'investissement : il s'agit déterminé la durée optimale d'exploitation, compte tenu des couts d'entretien et de la valeur de revente de l'équipement considéré.

La vie technologique de l'investissement : la mise sur le marché de machines ou de logiciels plus performants peut conduire l'entreprise à remplacer le matériel investi avant même qu'il ne soit usé. Elle est inférieure à la durée de vie physique.

La durée de la vie du produit : en cas d'investissement spécifique à un produit et ne pouvant pas être reconverti après la disparition du produit, c'est la durée de vie du produit qui doit être retenue comme durée de vie économique, si elle est la plus courte que la durée de vie physique ou technologique.

⁹Franck BANCEL, Alban RICHA, « les choix des investissements », Ed ECONOMICA, 1995, p71

¹⁰Nathalie Taverdet- Popiolek, « guide de choix d'investissement », Ed D'organisation, juin 2006, p

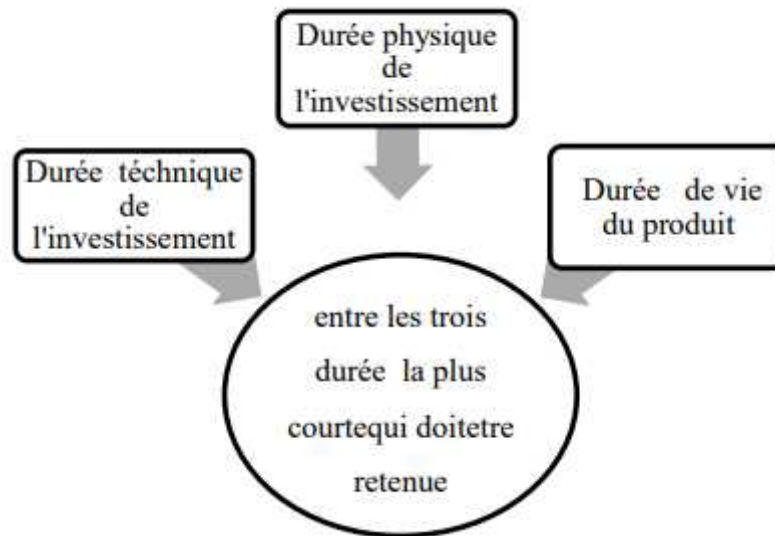


Figure II.02 : La durée de vie de l'investissement.¹¹

Source : Nathalie Taverd et- Popiolek, « guide de choix d'investissement », Ed D'organisation, juin 2006, p 14

I.3.4 La valeur résiduelle de l'investissement :

C'est le montant de l'investissement durant la période économique, cette valeur peut être nulle ou même positive, elle varie tout au long de la durée de vie de l'investissement. L'évolution de la valeur résiduelle peut d'ailleurs permettre de déterminer la durée de vie économique optimale de l'investissement. Enfin, ces caractéristiques sont très importantes pour définir un projet d'investissement et procéder à son étude rationnelle et chaque entreprise doit considérer ces caractéristiques pour les projets qu'elle envisage entreprendre quel que soit la nature d'immobilisation.

I.4 L'importance des investissements pour les entreprises

L'entreprise est une entité dont sa fonction est de produire les biens et les services, pour cela elle a besoin de l'investissement. Car elle la considère comme une décision importante pour les raisons suivantes :

- Il constitue le moteur unique de croissance et de survie ;

¹¹ Nathalie Taverdet- Popiolek, « guide de choix d'investissement », Ed D'organisation, juin 2006, p 14

Le financement des investissements

- Détermine les ressources importantes et la notion d'inflation ;
- Il s'agit souvent d'un engagement à moyen et à long terme irréversible ;
- Donner l'image de la marque de l'entreprise en raison de l'influence de l'environnement économique et financier.

1.5 Les besoins de financement de l'entreprise

Quotidiennement, l'entreprise a besoin des capitaux durables pour sa création, ils lui permettront d'acquérir les bâtiments, les terrains, les équipements et les outillages nécessaires à son activité. Les capitaux requis pour ces acquisitions sont si importants, que le plus souvent, les apports des actionnaires de l'entreprise sont insuffisants pour y faire face. Ainsi, généralement l'entreprise est obligée de faire recours à l'emprunt pour achever sa création. L'entreprise a besoin de financement pour :

1.5.1 Le financement des investissements

Après quelques années d'activités, l'entreprise aura besoin des capitaux durables pour renouveler ses moyens de production. Il s'agit des achats de capital technique ou ensemble des biens matériels qui sont utilisés dans la production. Ce capital technique comprend le capital fixe (Équipement et outillage) et la consommation intermédiaire c'est-à-dire les stocks de matières premières et produits semi finis nécessaires à la production.

- **Le capital fixe :** Le capital fixe est celui qui intervient dans plusieurs cycles de production sans transformation de sa structure technique ; par exemple une machine.
- **Le stock :** Le stock est la seconde partie des investissements des entreprises. Le stock veut dire le capital qui n'intervient qu'une seule fois dans le cycle de production, par exemple la matière première. Les besoins de financement liés aux stocks dépendent de la longueur du cycle de fabrication, des échéances, des ventes et également de la conjoncture économique générale qui accélère ou ralentit la rotation des stocks. Ainsi, s'explique la nature de la relation entre l'entreprise et la banque, pour assurer le financement de ses investissements qu'elle remboursera sur les bénéfices annuels générés.

1.5.2 Le financement d'exploitation courante:

Les entreprises doivent payer immédiatement certaines dépenses courantes, alors que les recettes d'exploitation ne rentreront dans la caisse de l'entreprise qu'une fois les produits fabriqués seront vendus sur le marché, et souvent même beaucoup plus tard, du fait des délais de paiement accordés aux acheteurs :

- Les entreprises doivent d'abord payer immédiatement les charges d'exploitation. Celles-ci comprennent en premier lieu, les dépenses de production proprement dites, les salaires et charges sociales annexes, les frais financiers, les frais généraux, les impôts ; en second lieu, les coûts de distribution, dépenses de marketing et de publicité.
- A ces charges s'ajoutent les crédits fournisseurs. Il est en effet courant d'accorder à ses clients, grossistes ou détaillants, des délais de paiement de 90 jours. Il s'agit d'un véritable crédit consenti par le vendeur au client qui lui remet un titre de créance appelée "Effet de commerce" à en charge. Ces crédits commerciaux accroissent les délais de rentrée des recettes, et en conséquence, augmentent le besoin de financement de l'entreprise qui cherche alors à mobiliser ses créances commerciales contre de l'argent frais, notamment auprès des banques. Ainsi s'explique la nature de la relation entre banque et entreprise pour assurer le financement de son fonctionnement qu'elle remboursera par l'encaissement de ses recettes à venir.

1.5.3 Les financements de l'entreprise par la banque

Pour satisfaire les différents besoins en capitaux des entreprises soit pour sa création et son développement, soit pour assurer ses échéances d'exploitation, la banque propose des financements spécifiques à chaque nature de besoin.

1.5.3.1 Pour le financement des équipements et des investissements de l'entreprise

Les ressources durables que la banque met à la disposition de l'entreprise par biais des techniques de financement à moyen et à long terme, permettront à celle-ci d'acquies des moyens de production qui seront une source de bénéfice pour l'entreprise. Les

bénéfices générés assureront ainsi le remboursement des capitaux parts par la banque. La durée de financement sera fonction de l'importance de l'investissement projet, et aussi et surtout de la rentabilité de l'entreprise. Une entreprise défailante par exemple ne pourra pas être à la hauteur d'honorer ses engagements vis-à-vis de la banque.

1.5.3.2 Pour le financement des besoins d'exploitation des entreprises

Les financements mis en place par les banques sont seulement destinés à compléter des déséquilibres de trésorerie provenant des décalages entre les ressources et les dépenses de l'entreprise. Ce financement sera à court terme de quelques jours à quelques mois. Le banquier ainsi met en place différentes formes de crédits qui permettent selon le cas à l'entreprise d'anticiper les recettes, de retarder les dépenses ou globalement de financer un besoin de trésorerie.

Section 02 : La décision d'investissement

La décision d'investissement est sans doute la décision la plus importante prise par l'entreprise. C'est une décision financière dans la mesure où la réalisation d'un investissement implique son financement, et par conséquent une mobilisation des fonds.

2.1 Définition

2.1.1 La décision

On peut définir la décision comme un choix réfléchi entre plusieurs alternatives en vue d'atteindre un objectif.¹²

2.1.2 Définition de la décision d'investissement

La décision d'investissement est définie comme « *le jugement de transformer les moyens financiers en bien corporels ou incorporels ayant la capacité de produire des services pendant un certain temps, un sacrifice de ressources qu'on fait aujourd'hui dans le*

¹²Horia DJEDDI, Karima CHALLIL, « étude d'un choix d'investissement et son financement dans la SPA CEVITAL de BEJAIA », Mémoire du fin de cycle, 2015, p13

*l'espoir d'une série de recettes dont le total sera supérieur au décaissement initiaux correspondants au cout de l'investissement ».*¹³

La définition d'investissement est la décision centrale de la politique de développement de l'entreprise, celle qui détermine les chances de gain et les risque les plus graves. Il s'agit d'une décision financière car elle repose sur l'immobilisation des capitaux.

Il convient toutefois de souligné que la rentabilité d'un investissement ne pas des modalités de son financement. Elle est mesurée par le flux net de liquidés que l'investissement dégage sur durée de vie. Les méthodes de décision font appel à l'application des techniques d'actualisation des flux financiers.

2.2 Les caractéristiques de la décision d'investissement

- **Les décisions stratégiques :** Les décisions stratégiques engagent l'entreprise sur une longue période puisqu'elles conditionnent la manière dont l'entreprise va se positionner sur un marché de manière a retirer le maximum de profit des ressources qu'elle mobilise. Les décisions stratégiques concernent les rapports de l'entreprise avec son environnement. Elles portent essentiellement sur le choix des couples (marche-produit), les implantations de l'entreprise, sur la technologie et sur la politique d'emploi de l'entreprise.
- **Une décision indispensable:** Afin de rester compétitive face à la concurrence, l'entreprise doit investir et maintenir sa position sur le marché.
- **Une décision sous contrainte financière**
*« L'investissement doit être couvert par des capitaux stables dont le montant et le coût doivent être préalablement appréciés par la direction financière. »*¹⁴
- **Une décision impliquant tous les services de l'entreprise**¹⁵
Elle concerne à la fois le sommet stratégique ; les services fonctionnels et opérationnels.
 - Direction générale (arbitrages, décision).
 - Approvisionnement (nouveaux composants)

¹³ Bridier M et Michalof S, guide pratique d'analyse des projets, Edition Economica, Paris,1987, P 46.

¹⁴ Hervé HUTIN, «toutes la finance d'entreprise en pratique », Ed d'organisation, Paris, 2003, p294 .

¹⁵ Hervé HUTIN, «toutes la finance d'entreprise en pratique », Ed d'organisation, Paris, 2003, P295

- Etude et recherche ;
- Finance (évaluation et financement) et opérationnels ;
- Production (changement technologique, réorganisation) ;
- Commercial (nouveau produits) ;
- Personnel (recrutement, formation) ;
- Marketing (prévision du mix) ;

La décision suit une procédure plus ou moins complexe selon la taille de l'entreprise, l'importance de l'investissement et les habitudes de la direction.

2.3 Les facteurs influençant la prise de décision d'investissement

Plusieurs facteurs peuvent influencer la décision d'investissement, ces facteurs peuvent orienter les décisions de l'entreprise positivement ou négativement et parmi ces facteurs on trouve :

2.3.1 L'influence de l'environnement externe

L'environnement externe s'est constitué par l'ensemble des conditions économiques, sociales et politiques qui peuvent être positives ou négatives selon le degré de stabilité ou de turbulence qui caractérise l'ensemble des conditions précitées.

2.3.2 L'influence de l'environnement interne

Parmi les facteurs internes qui influencent le processus de prise de décision on peut citer les facteurs liés à la taille, au système et au méthode de communication et de la qualification du personnel, à la disposition des moyens techniques et financiers...ect

2.3.3 L'influence de l'évolution de l'offre et de la demande

L'investissement peut jouer un rôle stratégique lorsque l'entreprise a une position dominante, ou bien lorsqu'elle veut rattraper ses principaux concurrents, en adaptant son appareil productif par apport à ces derniers. Une forte expansion de la demande peut entraîner un investissement de capacité, tandis qu'une plus faible évolution n'entraînera qu'un investissement de remplacement.

2.3.4 L'influence de la personnalité du dirigeant

Parmi les facteurs internes qui influencent le processus de prise de décision on peut citer :

- Les facteurs liés à la taille,
- Au rythme de croissance de l'entreprise,
- Structure organisationnelle,
- La formation et qualification du personnel,
- La disposition des moyens techniques et financiers.

2.3.5 L'influence de temps

Le temps constitue généralement une contrainte pour le décideur surtout lorsqu'il s'agit de prendre une décision au moment idéal. Une décision avant terme ou retardé peut avoir des effets sur la solution de problème. La prise de décision au moment approprié signifie profiter de l'occasion où la décision peut réaliser des meilleurs résultats.

2.4 Les étapes de la décision

Chaque projet passera par différentes étapes avant d'arriver à sa réalisation¹⁶ : Donc les étapes de la décision sont fait a partir les différentes phases de projet d'investissement.

2.4.1 Phase d'identification

C'est la phase la plus importante, elle existe pour des buts bien précis, l'étude de l'idée d'investissement, voir si elle est viable économiquement, financièrement et techniquement. L'assurance de continuer à récolter et consacrer raisonnablement d'autres ressources au projet étudié.

La phase d'identification s'appuie donc sur une réflexion globale de l'entreprise. Ceci est effectué après avoir précédé à une analyse et un diagnostic précis de l'entreprise qui ont pour finalité :

¹⁶ Koechl J, les choix d'investissements, Edition Dunod, Paris, 2003, P 11.

- La détection des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des menaces.
- Voir si l'idée de projet est techniquement, financièrement et économiquement viable.
- S'assurer que l'on peut raisonnablement constituer à consacrer d'autre ressource ;
- Sortir avec une idée globale sur les besoins financiers nécessaires du projet.

2.4.2 Phase de préparation

Concerne toutes les fonctions de l'entreprise, elle doit établir un grand nombre possible de solution au problème posé, qui sera réduit ensuite à la seule solution qui pourra à répondre de mieux au problème. Cette phase vise comme objectif à :

- Développement et confirmation des paramètres estimés durant la première phase.
- Estimation des coûts d'investissement et d'exploitation.
- Procéder à une analyse financière et économique.

2.4.3 Phase d'évaluation

C'est une phase qui consiste à mesurer des différentes composantes du projet, et faire le choix de celles qui répondent le plus aux exigences et aux objectifs de l'entreprise concernée. Cette dernière prend en considération la rentabilité la plus élevée.

2.4.4 Phase de décision

Après avoir procédé à l'évaluation d'un projet, le décideur est confronté à l'une des possibilités de décisions suivantes :

- L'acceptation du projet** : consiste à accepter le projet, lorsqu'il apparaît avantageux, et passer à l'étape suivante.
- Le rejet du projet** : cela du à l'inopportunité du projet ou l'insuffisance de trésorerie.
- La poursuite des études** : cette décision a pour objet d'approfondir les études et de collecter plus d'information jugée pertinentes sur le projet. L'apparition de nouvelles variations qui peuvent influencer sur la prise de décision.¹⁷

2.4.5 Phase d'exécution

C'est la phase de la concrétisant réelle du projet par la mise à la disposition des fonds nécessaires pour sa réalisation.

¹⁷Houdayer(R), « Evaluation financière des projets », Ed Economica, paris 1999, p 148

2.4.6 Phase de contrôle

Il convient de contrôler et de suivre de déroulement des travaux sur le terrain, il est par la suite indispensable de procéder à une série de comparaison, des réalisations par rapport à ce qui était prévu, du respect des normes et de la qualité, ainsi que le respect des termes de contrat entre le promoteur du projet et les fournisseurs..etc. La figure qui suit nous montre les phases de prise de la décision d'investissement.

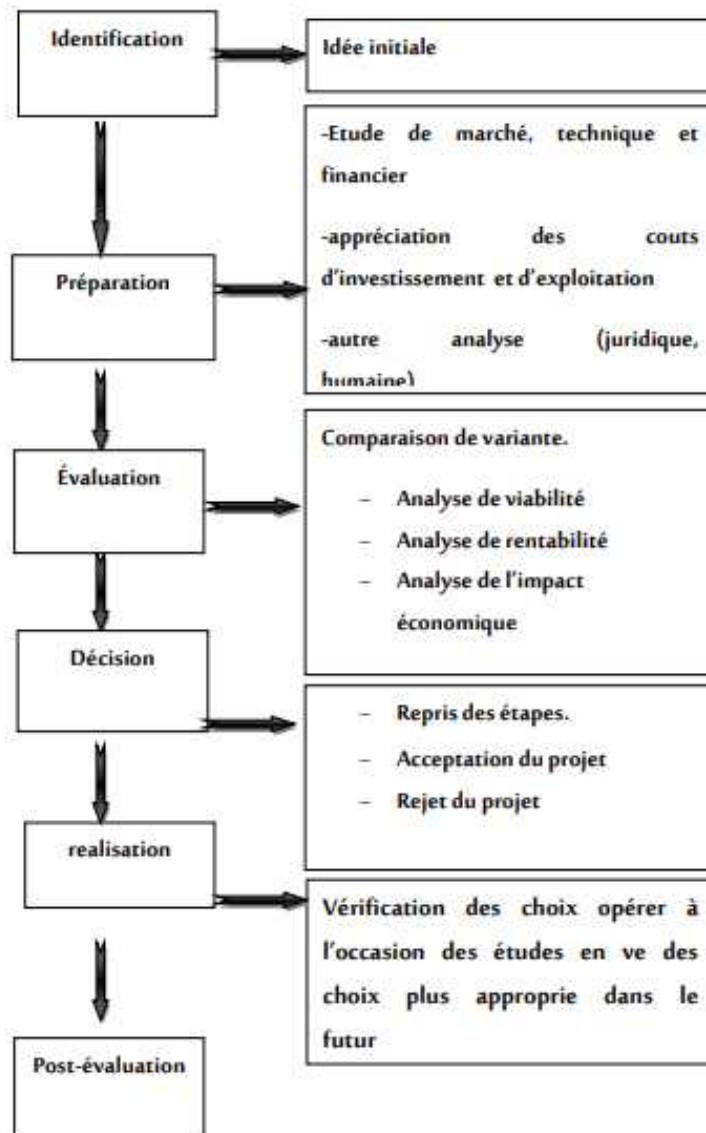


Figure II.3 : Le cycle de vie d'un projet

Source: Lasary, évaluation et financement du projet, Edition distribution, El outhmania, 2007, P22.

Section 3 : Les sources de financement

Les investissements que l'entreprise cherche à réaliser doivent être également accompagnés de l'étude de leur financement, les sources de financement sont nombreuses et variées. Chaque source de financement comprend des avantages et des inconvénients, cela permet à l'entreprise de choisir le mode le plus avantageux, une fois que le projet rentable est identifié. Plusieurs possibilités doivent présenter dans cette section qui peut s'offrir à l'entreprise entraînant des conséquences différentes.

Le but de cette section est de présenter les différentes sources et modalités de financement d'un projet d'investissement c'est-à-dire comment l'entreprise doit-elle financer ses projets par des sources d'une durée correspondant à celle de leur vie pour satisfaire ses besoins de financements quel que soit la nature du projet (corporels, incorporels ou financiers).

3.1 Définition du financement

Lors de la création d'une entreprise, nous avons pu remarquer l'importance que revêtait le business plan pour promouvoir le projet, quantifier les besoins de financements et convaincre les investisseurs et créanciers de participer au financement de l'entreprise. Un investissement a des conséquences qui vont se faire sentir sur plusieurs années, il faut rechercher un mode de financement d'une durée de vie similaire. La sélection du mode de financement est cruciale pour l'entreprise, un mauvais choix peut mettre l'avenir en péril. On classe en général les différentes sources de financement en financement interne et financement ext.

3.2 Sources de financement de l'investissement

On distingue deux grandes catégories de financement : les sources de financement interne à l'entreprise et les sources externes.

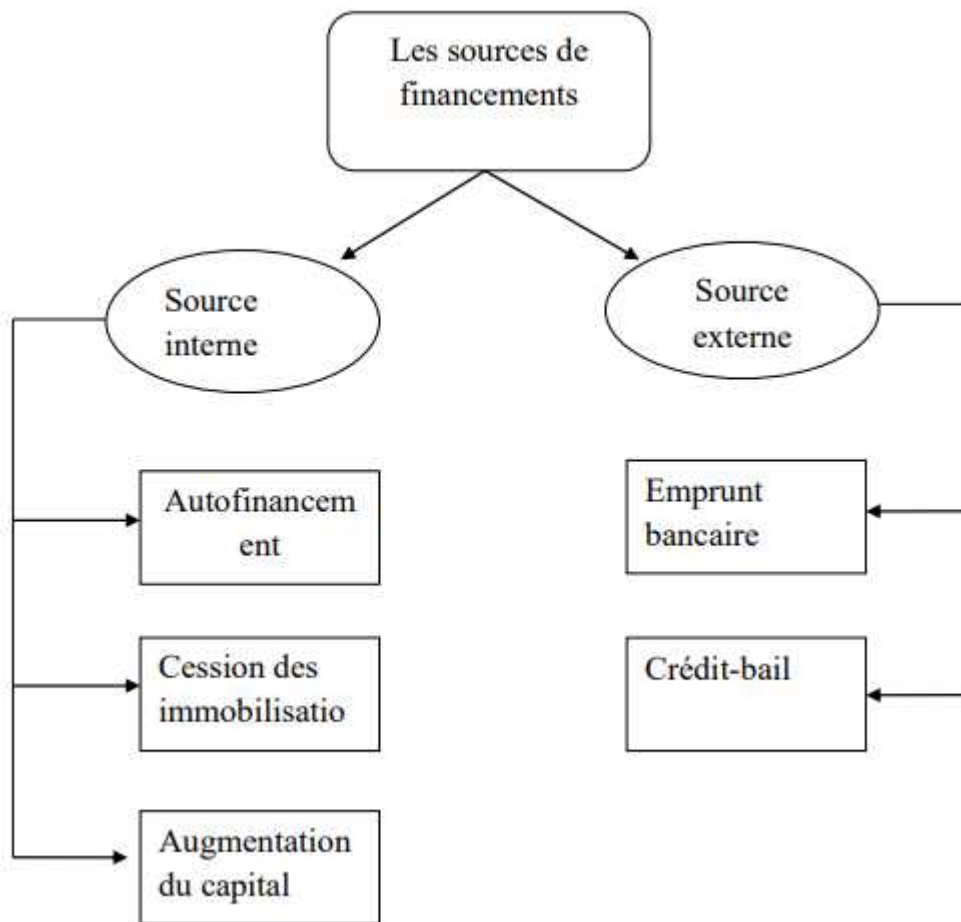


Figure II.4 : Les sources de financement

3.2.1 Les financements internes

Le financement interne de l'entreprise entraîne par le financement par capitaux propres qui est provient de l'autofinancement et la cession d'actifs, on résume :

3.2.1.1 L'autofinancement

L'entreprise opte dans ce cas pour un financement par fonds propres, par ses propres moyens, sans avoir recours à un emprunt. Le montant de l'autofinancement dont dispose l'entreprise dépend étroitement de la capacité d'autofinancement dégagée. Nous obtenons la capacité d'autofinancement par la formule suivante :

**CAF = Résultat de l'exercice + Dotations aux amortissements et provisions - Reprises
+ Valeur Comptable des éléments d'actif cédés - Produit de cession des éléments
d'actif**

Elle peut être calculée par la méthode suivante :

Autofinancement = Capacité d'autofinancement – dividendes distribués.

Le volume de l'autofinancement est lié à la rentabilité de l'entreprise et sa politique de distribution des dividendes.

Avantage :

- Autonomie et indépendance financière de l'entreprise ;
- Il amoindrit le cout de l'investissement ;
- Augmente sa capacité d'endettement (augmentation des capitaux propres) :
- Elle permet de rembourser les dettes contractées pour les investissements passés et de financer les investissements nouveaux.
- La mise en réserve des bénéfices augmente la valeur des fonds propres pour les actionnaires, et l'autonomie rend les dettes moins risquées pour les créanciers.

Inconvénients :

- Il ne permet pas de bénéficier de l'effet de levier;
- Il ne suffit pas pour financer les investissements à long terme ;
- Risque d'amoindrir la valeur des actions de l'entreprise.

3.2.1.2 La cession des immobilisations¹⁸

¹⁸ Kaysa AKSIL, le financement des investissements par l'emprunt obligataire, mémoire pour l'obtention du diplôme de magister en science économique, faculté des science économique, commerciale et de science de gestion, Tizi-Ouzou, 2009, p 49.

Le financement à long terme peut résulter de la vente d'immobilisations dont L'entreprise est propriétaire. Ces cessions peuvent être la conséquence :

- Du renouvellement normal des immobilisations ;
- D'une stratégie de recentrage. Il s'agit du désengagement d'une activité considérée comme non prioritaire. L'entreprise cherche dans ce cas à se recentrer sur son cœur d'activité.

Il s'agit d'une source de financement exceptionnelle et non récurrente. Seule la plus-value nette d'impôt constitue dans ce cas une source de financement.

3.2.1.3 L'augmentation de capital¹⁹

Contrairement à l'autofinancement, qui se construit quotidiennement grâce aux opérations d'achat et de vente, l'augmentation de capital demeure une mesure exceptionnelle.

Le capital représente l'ensemble des apports effectués par les associés d'une société. Lors de sa création, le capital appartient généralement en majorité aux fondateurs dirigeants de la société.

Le reste du capital peut être détenu, comme nous l'avons vu précédemment, par l'entourage des fondateurs (capital de proximité), des business angles ou des sociétés de capital-risque.

Après plusieurs années d'exploitation, une société peut décider d'augmenter ce capital. Les associés actuels de la société ont, dans ce cas, un droit préférentiel de souscription (cas de l'apport en numéraire). Ils sont prioritaires pour participer à l'augmentation de capital et conserver le même pourcentage dans le capital après augmentation. Ils peuvent également choisir de vendre ces droits.

3.2.2 Le financement externe

L'entreprise doit passer par un intermédiaire pour obtenir les ressources financières nécessaires à la couverture de ses investissements.

Les emprunts sont réalisés le plus souvent auprès des banques ou établissements de crédits. Il s'agit d'emprunt indivis. Ils consistent à solliciter la mise à disposition d'une

¹⁹ Kaysa AKSIL, OP-CITE, 2009, p51.

somme d'argent, l'entreprise s'engageant à rembourser la banque ou l'établissement de crédit dans des conditions prédéterminées.

Un emprunt se caractérise par :

- Son montant : le capital
- Sa durée : exprimée souvent en mois ou en années ;
- Son taux d'intérêt: il peut être fixe ou variable ;
- Son mode de remboursement : il en existe principalement trois ;
- Remboursement infinie, remboursement par amortissement constant et remboursement par annuités constantes ;
- Les garanties exigées. Quel que soit le type d'emprunts :
- La somme des amortissements équivaut au montant de l'emprunt initial;
- Les intérêts sont calculés sur le capital restant.

3.2.2.1 Le crédit-bail²⁰

Le crédit-bail (leasing) est un contrat de location portant sur un bien meuble ou immeuble avec option d'achat à la fin de la période. La durée de contrat correspond en principe à la durée de l'amortissement du bien. A la fin de cette durée l'entreprise peut effectuer plusieurs décisions :

- Achat du bien.
- Prolongement de contrat.
- Restitution du bien.

Les principales caractéristiques du contrat²¹

Le contrat doit notamment préciser :

- Le prix d'achat HT : c'est le prix auquel le bailleur achète le matériel ou l'immeuble.
- La durée : elle est généralement comprise entre 3 et 7 ans
- La périodicité, de paiement des loyers: en général, ils sont payable d'avance soit (mois, trimestre...).

²⁰ -www.d1n7iqsz6ob2ad.cloudfronte.ne 7/06/2023 17 :25

²¹ Jacqueline Delahaye, Florence Delahaye, « Finance d'entreprise », 2eme Ed, France, 2009, p346

Avantage :

- Financement à 100% de l'investissement. Toutefois, les sociétés de crédit-bail exigent souvent des garanties (exemple : versement d'un dépôt de garantie au début de contrat). -Grande souplesse dans les modalités de paiement : les loyers peuvent être constants, dégressifs ou spécifiques ; la durée modulée en fonction des possibilités de l'entreprise.
- Assurance contre le risque technologique si le contrat prévoit l'échange du bien en cas de changement important.
- Déductibilité fiscale des loyers versés.

Inconvénients :

- Coût plus élevé que celui d'un emprunt bancaire classique à moyen terme.
- Risque de l'utiliser dans des opérations rentables du fait de son accès assez facile.

Conclusion :

L'entreprise prend la décision d'investissement à partir de l'analyse des projets, pour sélectionner et choisir le meilleur projet et le plus rentable. Cette analyse nous permet de calculer les différents critères qui permettent à l'entreprise d'avoir une vision totale sur l'investissement et s'il répond à ces objectifs fixés. Ainsi, nous avons essayé de présenter les différentes sources de financement (interne ou externe) qui permettent à l'entreprise de financer ces investissements.

**Chapitre III : Comparaison d'un crédit leasing (I-Jara)
dans une banque islamique et une banque classique**

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Section 1 : Présentations des banques islamiques

1. Présentation des organismes d'accueil

Dans ce qui suit, nous allons présenter l'AGB et la Banque Al Baraka qui nous ont servi d'échantillon pour notre travail.

1.1 La Banque Al baraka d'Algérie

1.1.1 Présentation de la la Banque Al baraka d'Algérie

La banque Al Baraka est régie par l'ordonnance du la loi N° 90/10 de 14.04.90, relative à la monnaie et le crédit.

La banque Al Baraka d'Algérie est la première banque qui exerce ces activités selon les principes de la Charia en Algérie. Elle a été créée le 20 mai 1991, a capitaux mixte (public et privé), Banque Algéro-Saoudienne avec un capitale 500.000.000 DA. Elle a entamé ces activités bancaires proprement dite durant le mois de septembre 1991.¹

Ces actionnaires sont : La banque de l'agriculture et de développement rurale Algérie (la BADR) avec 44% et le groupe Dallah Al Baraka (AGB) Arabie Saoudite avec 56%. Régie par les dépositions de la loi N°03-11 de 26.08.2003 relative à la monnaie et le crédit, elle est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires, de financement et d'investissement, en conformité avec les principes de la Charia islamique.

Les faits saillants ayant marqué l'histoire de la banque Al Baraka d'Algérie sont les suivants :

- **1991** : Création de la banque Al Baraka d'Algérie.
- **1994** : Stabilité et équilibre financier de la banque.
- **1999** : Participation à la création de la société d'assurance Al Baraka Oua al Amane.
- **2000** : Classement ou premier rang parmi les établissements bancaire a capitaux privés.

¹ <https://www.albaraka-bank.com/>

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

- **2002** : Redéploiement de la banque sur de nouveaux segments de marché en l'occurrence ceux des professionnels et des particuliers.
- **2003** : Création de la filiale promotion "Dar al Baraka" au capital sociale De 1.550.000.000DA.
- **2006** : Augmentation de capitale de la banque à 2.500.000.000 DA.
- **2009** : Deuxième augmentation de capitale de la banque à 10.000.000.000 DA.
- **2015** : Création de la filiale "SATEC IMMO" avec un capital social de 15.000.000 DA.
- **2016** : L'adoption d'un nouvel organigramme. Ce nouveau schéma organisationnel devra impulser d'avantage pour l'activité de la Banque dans tous ses compartiments, notamment l'activité commerciale et la fonction contrôle ;
- **2020** : Troisième augmentation de capital à 20 000 000 DA

Cette dernière est dotée des valeurs suivantes :

- **Partenariat** : Avec la création des liens solides et des relations durables avec les clients et le personnel.
- **Persévérance** : Avoir l'énergie et la persévérance nécessaires pour améliorer la vie des clients, pour le plus grand bien de la société.
- **Quiétude** : les clients peuvent être sûrs que leurs affaires sont gérées selon les plus hauts standards éthiques.
- **Contribution sociale** : En faisant appel à nous, nos clients contribuent positivement à une société meilleure ; leur croissance et la notre profitent au monde qui nous entoure.

La banque a pour mission :

- Répondre aux besoins financiers des communautés à travers le monde par l'éthique des affaires, conformément à notre foi,
- Mettre en application les plus hauts standards professionnels,
- Partager les bénéfices avec les clients, le personnel et les actionnaires qui, tous, contribuent à notre succès.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

1.1.2 Les objectifs de la banque Al Baraka

La banque Al Baraka cherche à réaliser certains objectifs qui se résument ainsi :

- Réaliser des objectifs de rentabilité et de solvabilité à travers :
 - L'adoption de stratégies bien ciblées pour l'accroissement des parts de marché ;
 - La dévitricification de portefeuille d'emplois.
- Participer à assurer un bien être sociale à travers :
 - La contribution à la distribution des revenus par la mobilisation des fonds de la Zakat ;
 - Le financement des associations caritatives.

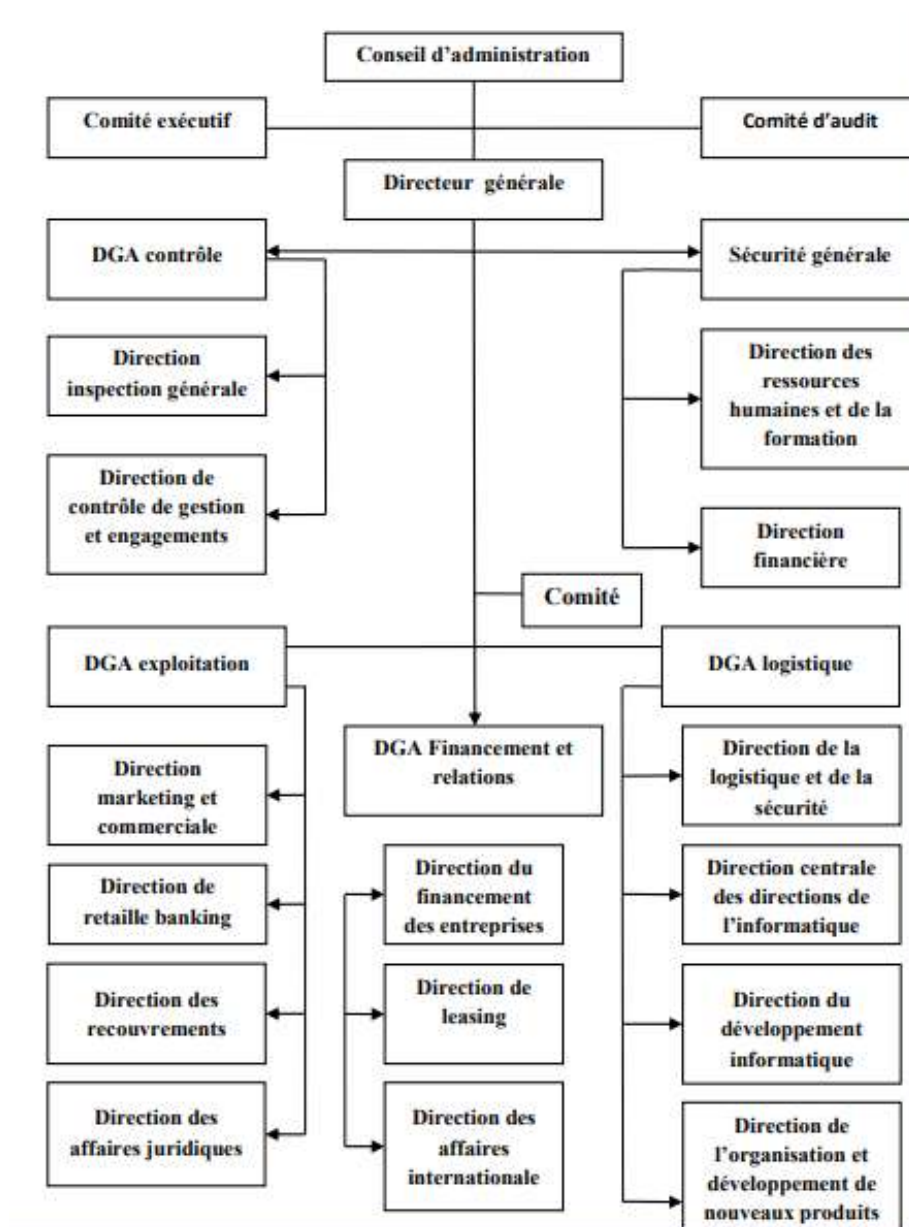
En effet, l'objectif essentiel de la banque Al Baraka est d'effectuer des opérations conformes à la Charia.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

1.1.3 L'organisation de la banque Al-baraka Algérie

L'organigramme de la banque est présenté comme suit

Figure III.01 :L'organigramme de la banque Al-baraka, direction générale



Source : Document interne, Al baraka Bank, d'Alger, 2017

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

D'après cet organigramme, la banque Al-baraka est organisée autour de quatre directions générales adjointe (DGA) ainsi que :

- Un secrétariat général
- Un comité d'audit
- Un comité exécutif

Les quatre directions (DGA) sont :

1.1.3.1. Direction générale adjointe « DAG » Exploitation

Celle-ci est composée de quatre sous-directions qui sont :

- Direction marketing et commerciale.
- Direction de retail Banking.
- Direction de recouvrement.
- Direction des affaires juridique.

1.1.3.2. Direction générale adjointe « DGA » Logistique

Celle-ci aussi est composée de quatre sous-directions :

- Direction de la logistique et de la sécurité.
- Direction centrale des directions de l'informatique.
- Direction de développement informatique.
- Direction de l'organisation et développement de nouveaux produits.

1.1.3.3 Direction générale adjointe « DGA » financement et relations

Elle est constituée de trois sous-directions :

- Direction de leasing.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

- Direction des affaires internationale.
- Direction du financement des entreprises.

1.1.3.4. Direction générale adjointe « DGA » Contrôle

Cette dernière est subdivisée en deux sous-directions :

- Direction d'inspection générale.
- Direction de contrôle de gestion et d'engagement.²

1.1.4 Les produits de l'agence

1.1.4.1 Le financement des entreprises

Pour le financement des entreprises, la banque utilise le contrat Mourabaha à court terme ou contrat Salam, lorsqu'il s'agit d'achat des matières, des produits semi-finis ou encore la détection des créances sur des tiers et le soulagement de la trésorerie.

Pour les besoins d'engagement des frais préalables des opérations d'exploitation tout en soulageant la trésorerie, ils se réaliseront par : préfinancement des exploitations.

Par contre, le contrat Mourabaha à moyen terme, l'Istisna et Ijara pour les besoins d'investissement à moyen terme dans le cadre d'une création, d'une modernisation ou d'une extension de l'entreprise. Et aussi pour un besoin d'acquisition du matériel professionnel, des véhicules ou encore un bien immobilier à usage professionnel.

Pour un besoin d'introduire une candidature à l'adjudication d'un marché, d'en garantir la bonne fin d'exécution, de faire consentir des acomptes, de garantir le règlement de vos obligations douanières et fiscales ou de garantir aux relations le paiement d'une traite à l'échéance, il faut recourir à : caution de soumission, caution de bonne fin d'exécution ; caution de remboursement d'acompte ; caution douanière ou fiscale ; aval.

- **Les avantages de financement des entreprises**

² Ben yahia, kahina, le financement par les produits bancaires islamique : cas de la banque al baraka d'Algérie, agence de Tizi -Ouzo, science commerciale, université mouloud Mammeri 2015/2016, p61.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Le financement des entreprises présente des avantages qui sont :

- Des produits souples et flexibles adaptés à chaque besoin ;
- Une procédure et des formalités à chaque besoin ;
- Une célérité de traitement et un délai de réponse rapide ;
- Un montage financier conforme aux principes de la charia islamique.

1.1.4.2 Financement immobilier

Consiste à prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'immobilier à travers le financement de : logement neuf, logement d'occasion ; auto-construction et extension ; aménagement dans le cadre du crédit à la consommation. Les bénéficiaires de ce type de financement sont : les salariés, les professions libérales, ainsi que les commerçons et les artisans.

- **Condition de financement**

Pour bénéficier d'un financement immobilier il faut remplir les conditions suivantes :

- Salaire mensuel supérieur ou égale à 40.000 DA ;
- Apport personnel minimum de 20% ;
- Durée de financement jusqu'à 20 ans ;
- Age limité fixé à 65 ans à la dernière échéance.

1.1.4.3 Commerce international

Il consiste à sécuriser les transactions d'importations tout en rassurant les fournisseurs sur le paiement ou de s'assurer du paiement des clients dans le cadre des opérations d'exportations. Ses opérations s'effectuent par des contrats : crédit documentaire à l'impo /l'expo.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Pour un besoin de réalisation d'importation avec des formalités simples et moins coûteuses, ou de s'assurer en toute simplicité du paiement par les clients, dans le cadre des exportations. Il faut recourir à la remise documentaire à l'import/l'export.

Pour un besoin de paiement rapide du fournisseur, avec de simples formalités et à moindre frais ou d'encaisser les fonds induits des exportations d'une manière simple et rapide ; il faut recourir à : un transfert ou un rapatriement.

- **Avantages du commerce extérieur**

- Une structure organisationnelle souple et une solution informatique moderne mise en service pour la clientèle ;
- Un personnel qualifié qui met toute sa compétence à la disposition de sa clientèle pour l'exécution de leurs opérations avec l'étranger en toute sécurité,
- Un traitement et une rapidité d'exécution inégalés sur place.

1.1.4.4 Epargne et placement

La banque mis à la disposition de ces clients le livret épargne dans le but de fructification de l'argent sans être en contradiction avec la charia islamique, et pour préparer la venir des enfants dès le début.

- **Avantage de l'épargne et placement**

Le livret d'épargne procure des avantages qui sont :

- Un produit rentable et conforme aux principes de la charia ;
- Une épargne en toute sécurité ;
- Une souplesse d'utilisation ;
- Disponibilité de compte épargne à tout moment.

Pour un besoin de fructification du capital ou de trésorerie excédentaire dans des opérations et des projets rentables selon les principes de la charia, il faut recourir aux comptes de dépôts participatifs ; bon de caisse.

- **Ces produits procurent des avantages qui sont :**

- Une solution rentable en parfaite conformité avec la charia.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

- Un dépôt fructifié en toute sécurité.

1.1.4.5 Ijara

Elle est utilisée pour l'acquisition de matériel professionnel, des véhicules ou encore un bien immobilier à usage professionnel. Le leasing est accessible aux entreprises et aux professionnels ; la contribution au financement peut être jusqu'à 100% du coût globale de projet, avec une durée de financement de 7 ans pour les biens mobiliers et 15 ans pour les biens immobiliers.

- **Avantages d'Ijara**

- Un outil pour développer et moderniser l'activité ;
- Allègement de bilan ;
- Transfert systématique de la propriété du bien à la fin de la durée de remboursement ;
- Prise en charge et traitement rapide des besoins du commerce international.

1.2 Présentation de la banque AGB

AGB est une banque de droit algérien, à vocation universelle, qui a démarré son activité en 2004. Elle dispose d'un réseau de 61 agences réparties sur l'ensemble du territoire Algérien. Elle renforce année après année sa position, elle est l'une des trois principales banques privées en Algérie.

Les clients d'AGB sont de toutes catégories d'entreprises (Grandes, PME, PMI, TPE) ainsi que les particuliers et professionnels, AGB construit des processus aux meilleurs standards du marché et conçoit des solutions sur mesure afin d'accompagner ses clients dans la réussite de leurs projets.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Avec 1074 collaborateurs, âgés en moyenne de 35 ans, AGB est l'une des leaders du marché de banque à distance et de service électronique, la première banque à avoir proposé des cartes internationales (Visa et MasterCard) sur le marché.³

Les faits saillants ayant marqué l'histoire de la banque AGB d'Algérie sont les suivants :

- **2003** : Création de la banque ;
- **2004** : Ouverture de la 1ere agence a la clientèle « corporate »
- **2007** : Elargissement de l'offre a la clientèle « retail » ;
- **2008** : Gulf Bank Algérie se rapproche de ses clients par l'extension de son réseau sur le territoire national avec 13 agences ;
- **2009** : Augmentation du capital social de la banque de six milliards cinq cent millions de dinars (6. 500.000.000 ,00DA) a dix milliards de dinars (10. 000.000.000,00 DA) ; Elargissement du réseau a 25 agences; Lancement des produits et services en exclusivité : banque à distance et cartes internationales ;
- **2010** : Enrichissement de l'offre Crédit avec le produit Proline dédiée aux professionnels ;
- **2011** : Ouverture de la première agence Drive Banking en ALGERIE à Birtouta - Alger
- **2012** : Ouverture de la première agence Self Banking en ALGERIE à Didouche Mourad - Alger ;
- **2014** : Elargissement du réseau a 48 agences ;
- **2015** : Elargissement des activités de la banque avec le lancement de la bancassurance
- **2016** : Lancement du Centre de Relation Client ; Lancement du E-paiement sur carte CIB ;
- **2017** : Elargissement du réseau a 57 agences à travers 39 Wilayas, positionnant AGB en tant que première banque privée en terme de couverture du territoire algérien ; Lancement du Leasing-Pro destiné aux professionnels ;
- **2018** : Refonte de la gamme de cartes internationales avec une assurance voyage gratuite

³ www.agb.dz consulte le 03/06/2023

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

- **2019** : Lancement d'une nouvelle version de « AGB Online » ; augmentation du capital social de la banque de dix milliards de dinars (10. 000.000.000,00 DA) a vingt milliards de dinars (20. 000.000.000,00 DA) ;
- **2020** : Lancement du compte « Epargne Non Rémunérée ».
- **2022** : lundi 14 mars 2022 Le nouveau siège social d'AGB (Algerian Gulf Bank) a été inauguré dans la commune d'El Biar, à Alger,⁴

1.2.1 Historique de AGB

La Gulf Bank Algeria est une banque commerciale de droit algérien, filiale de Burgan Bank Group et membre de l'un des plus éminents groupes d'affaires du moyen orient KIPCO « Kuwait Projects Company ». La banque, au capital de 10 000 000 000 DZD débute son activité en mars 2004 et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie, en offrant aux entreprises, professionnels et particuliers une gamme étendue et en constante évolution de produits et services financiers.

Aussi, pour répondre aux attentes de sa clientèle, Gulf Bank Algeria propose des produits bancaires conventionnels ainsi que ceux conformes aux préceptes de la Chariâa. Gulf Bank Algeria dispose aujourd'hui d'un réseau de 63 agences classiques dont 6 automatiques, opérationnelles, afin de se rapprocher au mieux de sa clientèle sur l'ensemble du territoire national.

CCP : Conseiller Client aux Particuliers.

CCE : Conseiller Client aux Entreprises

1.2.2 Organisation de AGB

⁴rapportannuel2020 ;p6

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

L'organisation de la banque AGB, vise une croissance optimale de ses activités, en se basant sur 3 axes :

- La séparation des métiers
- Le contrôle du risque opérationnel
- La flexibilité opérationnelle et commerciale.

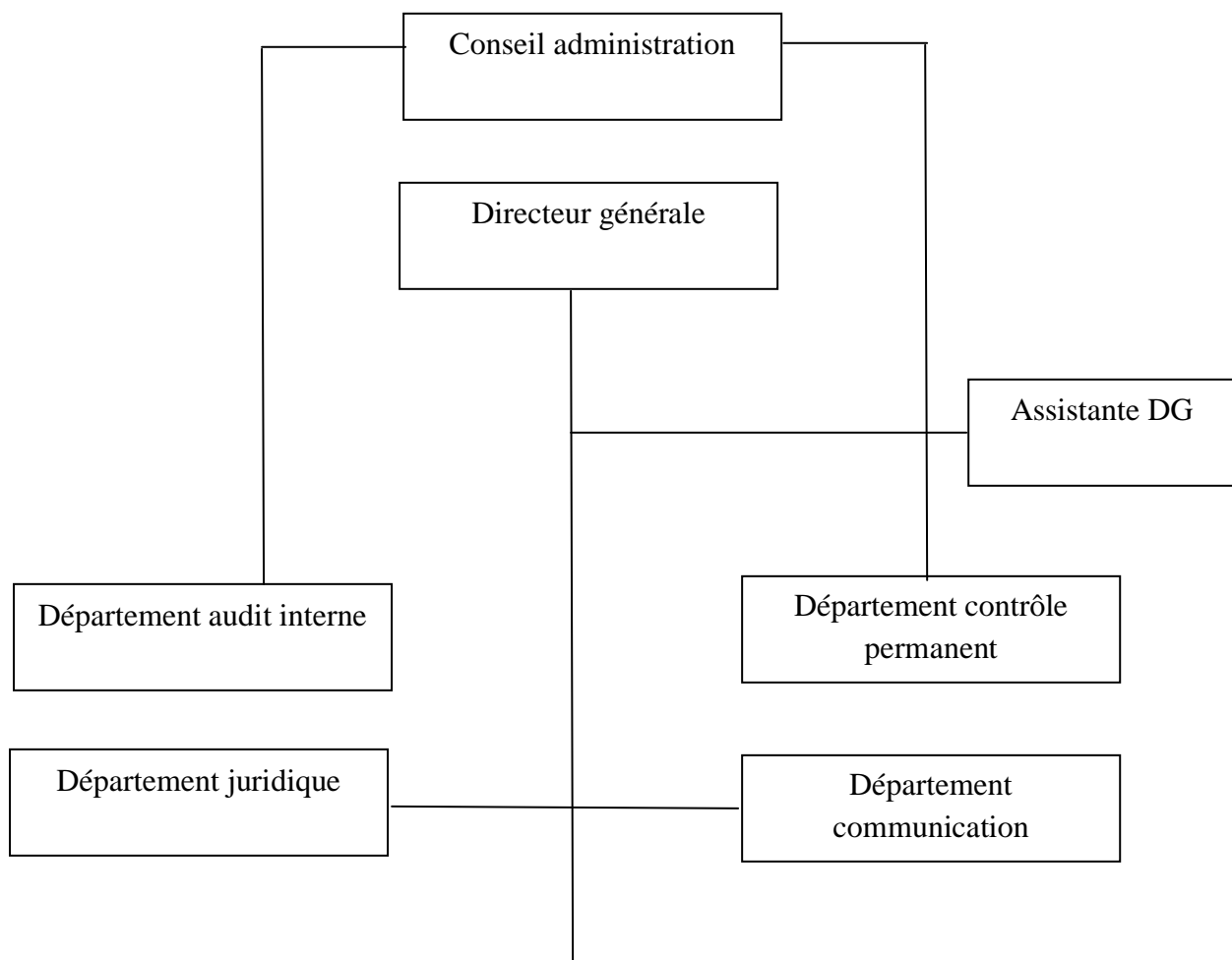
L'organigramme de l'AGB est constitué de 4 grandes pôles des métiers sous l'autorité du directeur général. Il s'agit des :

- **Direction Générale Adjointe chargée du pôle Exploitation** : elle est composée de la direction des Financements, la direction des Supports, de Ventes et 5 directions régionales d'Exploitation.
- **Direction Générale Adjointe chargée du pôle Risque Management** : elle est composée des directions Risque de Crédit, Contrôle Interne et Risque Opérationnel, Sécurité Informatique et continuité de l'activité et la direction du Marché.
- **Direction Générale Adjointe chargée du pôle Opérations et Systèmes d'Information** : elle est composée des directions des Relations Internationales, du Back Office Central et de la direction des Systèmes d'Informations.
- **Direction Générale Adjointe chargée du pôle Finance et Administration** : elle est composée des directions des Ressources Humaines, de l'Administration Générale et de la direction Finance et Comptabilité.

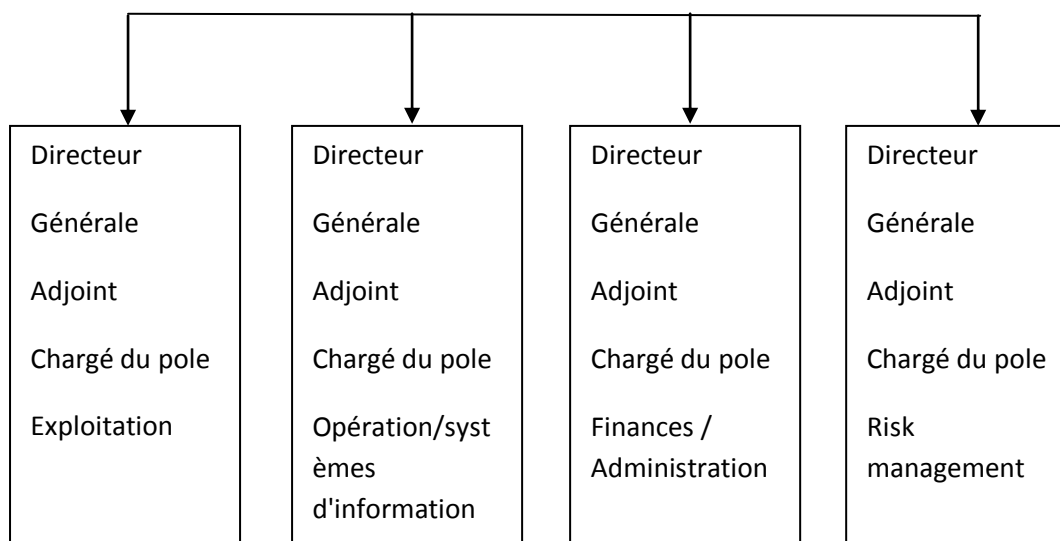
L'organigramme de l'AGB se présente comme suit :

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Figure III.02 : L'organigramme de l'AGB



Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique



1.2.3 Les actionnaires de AGB

1.2.3.1 La banque mère de AGB

Le Groupe Burgan Bank appartenant au Holding Kuwait Projects Company (KIPCO), est considéré comme l'un des plus grands groupes bancaires régional à réseau. Il détient le plus grand réseau d'agences à travers, le Koweït, la Turquie, la Jordanie, l'Algérie, l'Irak, Tunisie, au Liban et la Palestine. Le groupe continue d'appliquer des solutions innovantes dans toutes les opérations en assurant que le rendement n'est pas seulement un objectif, mais un mode de vie, une culture et une croyance enseignée. La performance du Groupe reste solide, il a été élu « Meilleur groupe bancaire au Koweït », par World Finance, « Meilleur Banking Group MENAT » par ACQ, ainsi que « Meilleures relations avec les investisseurs dans le GCC ».

Il lui a été également attribué comme prix « Meilleur Cash Management » par les banques d'Asie et Finance Magazine, et a été élu « Meilleur Domestic Retail Bank de l'année » par la même entité. Notre forte division « Gestion de Fortune », qui a récemment démarré ses

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

bureaux internationaux a été décerné « Meilleure Gestion de Fortune au Koweït » pour la quatrième année consécutive par CFI Capital Finance International, ainsi que « L'Eurostar pour la qualité » par Business Initiative Directions.

1.2.3.2 Brugan Bank

L'actionnaire majoritaire, Burgan Bank possède 60% des actions d'AGB, Burgan Bank Créée en 1977, est la deuxième plus grande banque commerciale conventionnelle, et l'une des banques les plus diversifiées du Koweït. Connue pour sa forte position et offre distincte dans l'entreprise et banque privée, les institutions financières, ainsi qu'une clientèle de banque de détail en croissance constante.

1.2.3.3 Tunis international bank

La TIB détient 30% des actions d'AGB. Créée en juin 1982, la TIB est la première banque commerciale établie en Tunisie en tant que société bancaire entièrement agréée, son excellente réputation revient à la haute qualité des produits et services qu'elle offre à sa clientèle. Aujourd'hui la TIB a pour ambition de jouer un rôle clé dans la promotion des affaires et des partenariats entre les investisseurs du Golf et le Maghreb, des pays d'Europe occidentale et d'autres pays méditerranéens.

1.2.3.4 Jordan kuwaitbank

La JKB détient 10% de nos actions. Jordan Kuwait Bank, une société anonyme publique jordanienne, a été fondée en 1976 et est devenue avec succès un acteur majeur du système bancaire jordanien au cours des dernières années. La banque gère actuellement un réseau national de 62 succursales et bureaux répartis dans toute la Jordanie, ainsi que quatre succursales en Palestine et une succursale à Chypre.

1.2.4 Le fonctionnement islamique de la banque AGB

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Dans le cadre de la stratégie commerciale de la Banque AGB visant la diversification de sa gamme de produits de ressources et de financements, il est décidé la création d'un département chargée de la finance islamique dénommée « Département Finance Islamique : DFI».

La mise en place de ce département répond au principe de séparation entre l'activité finance islamique et les activités classiques de la banque, en application des dispositions parues dans le règlement Banque d'Algérie n° 20-02 du 15 Mars 2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers.

Les Missions de département de la finance islamique AGB sont les suivants

- La D.F.I a pour mission l'encadrement et le pilotage commercial de l'activité finance islamique.
- Elle met en œuvre la politique de développement de l'activité finance islamique en conformité avec les axes stratégiques de la banque.
- Elle est chargée de concevoir, de développer et de promouvoir les nouveaux produits islamiques.
- Elle élabore le plan d'action commercial des produits islamiques, basé sur les objectifs définis dans le plan stratégique de la banque.
- Elle conçoit les outils d'aides à la vente adaptés par segment de clientèle afin de développer la relation banque/client.
- Elle encadre, assiste et anime le réseau dans la commercialisation des produits islamiques.
- Elle établit les situations périodiques et reportions liés à l'activité.

1.2.3 Produits et services islamique de la banque AGB

1.2.3.1 Epargne et placements

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

1.2.3.1.1 Le livret d'épargne participatif

Il s'agit d'un outil d'épargne simple, sur et flexible, il permet de fructifier l'argent des épargnants conformément aux préceptes de la Charia, et en s'assurant de sa disponibilité à tout moment. Il est libellé en dinars Algérien La rémunération du compte Livret d'épargne participatif est calculée sur la base des participations aux recettes générées par les placements de la banque dans des financements conformes à la charia.

1.2.3.1.2 Epargne SMART Participatif

Le compte épargne SMART Participatif, libellé en dinars est destiné à toute personne physique majeure désireuse de constituer un capital et le faire fructifier grâce à une rémunération avantageuse. La rémunération du compte SMART participatif est calculée conformément à la charia selon les conditions de banque en vigueur.

1.2.3.1.3 Le bon de caisse participatifs

L'AGB met à la disposition de ses clients un titre de créance participatif qui est le bon de caisse participatif, en contrepartie d'un dépôt effectué pour une période déterminée ils reçoivent une rémunération variable servie à terme. Le placement peut être fait sur une durée comprise entre 03 et 24 mois. La rémunération des dépôts à terme participatifs est payée sur la base des produits générés par les financements et les opérations de placement Conformes à la CHARIAA, tels que MOURABAHA, Salam, ... Etc.

Le taux de participation à ces produits varie selon la durée sur la base du taux de répartition affiché dans les conditions de banque en vigueur.

1.2.3.1.4 Dépôts à terme participatifs

En contrepartie d'un dépôt effectué pour une période déterminée les clients d'AGB reçoivent une rémunération variable servie à terme. Le placement peut être fait sur une durée comprise entre 03 et 24 mois. La rémunération des dépôts à terme participatifs est payée sur la base des produits générés par les financements et les opérations de placement Conformes à la CHARIAA, tels que MOURABAHA, Salam, ... Etc.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Le taux de participation à ces produits varie selon la durée sur la base du taux de répartition affiché dans les conditions de banque en vigueur.

1.2.4 Les Services et produits d'AGB

La banque AGB a plusieurs services et produits comme :

- **SMS Banking** : Est un mode de consultation de compte bancaire et de solde à travers un envoi d'un SMS. Ce service est gratuit hors cout du SMS.
- **AGB online** : Est un service proposé gratuitement par AGB. Il permet aux clients d'accéder à tous ses comptes via internet ainsi il peut consulter ces comptes et rechargement online des cartes internationales prépayées.
- **Distributeurs automatiques des billets (DAB)** : AGB met des Distributeurs Automatiques de Billets au niveau de toutes ses agences à travers le territoire national et au niveau de l'aéroport international d'Alger.
Les DAB sont disponibles 24 heures sur 24 et 7j/7 et fournissent les services suivants:
 - Retrait de billets de banque en Dinars ;
 - Relevé de compte ;
 - Génération de code 3D Secure.
- **Banque mobile** : C'est un fourgon équipé de deux DAB qui peut être placé n'importe où.
- **La Banque au Quotidien** : Gulf Bank Algeria met différents types de comptes pour répondre à a besoins de sa clientèle au quotidien.
- **La Carte RIB** : Accélération des opérations bancaires et facilitation des identifications.
- **Leasing Pro** : Algeria Gulf Bank, partenaire des financements, a trouvé la solution clé pour vous aider à financer vos investissements. Ce compte accèderai pour :
- **La Carte bancaire CIB :SAHLA, la carte au quotidien** : La carte SAHLA est le seul moyen de retrait et de paiement pratique et sécurisé qui permet à la clientèle d'AGB de disposer à tout moment de la totalité des fonds disponibles sur leur compte.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

- **La Carte bancaire Internationale (VISA) :**

- **La carte visa prépayée :** C'est une carte internationale acceptée pour des retraits depuis les DAB portant les logos VISA et VISA Electron et acceptée pour les paiements auprès de tous les commerçants affichant les logos VISA et VISA Electron et acceptée pour les paiements sur tout le réseau Internet.

-**VISA Gold & VISA Classique :** Parfaitement adaptée aux personnes à déplacements fréquent l'étranger. Les cartes VISA d'AGB vous accompagnent à travers un réseau international présent dans plus de 300 pays. Ainsi, pour tous vos voyages, vos achats et divers loisirs, Les cartes VISA Gold et classique vous offrent une solution de règlement haut de gamme avec une capacité de paiement et de retrait élevée.

Section 02 : Points de convergence et de divergence entre les banques islamiques et les banques conventionnelles

Dans cette section, nous allons présenter les similitudes et les différences entre les banques islamiques et les banques conventionnelles selon différents critères de comparaison.

1. Similitudes entre la banque islamique et la banque conventionnelle

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Bien que les banques islamiques soient différentes des banques conventionnelles en termes de principes de fonctionnement, elles partagent cependant certains points en commun tels que :

- Ce sont des établissements à caractère bancaire et financier, c'est-à-dire qu'ils effectuent des opérations liées aux aspects financiers et bancaires, qu'ils soient liés à la collecte de ressources de financement, ou à leur utilisation, malgré la différence des formules de financement ;
- Les deux banques effectuent des virements bancaires d'un compte à un autre, d'une banque à une autre et d'un pays à un autre ;
- Les deux banques mettent à la disposition de leur clientèle le service de location de coffre-fort ;
- Les banques islamiques et les banques traditionnelles adhèrent de la même manière aux considérations de liquidité, de risque et de rentabilité lorsqu'elles exercent leurs activités, mais ce degré d'adhésion est plus strict et plus fort dans le cas des banques traditionnelles, et il l'est moins dans les banques islamiques, en faveur de leur travail et leurs activités afin d'atteindre leurs objectifs économiques et sociaux, en assurant ensemble la contribution au développement de l'économie et du service communautaire ;
- Les banques islamiques comme les banques conventionnelles sont soumises à la surveillance de la Banque centrale et sont soumises aux instructions, décisions, réglementations et lois relatives à la conduite de leurs affaires ;
- Les banques islamiques et les banques traditionnelles exercent la même activité qui n'implique pas le traitement des intérêts, à savoir la prestation de services bancaires qui ne contredisent pas les dispositions de la loi islamique, comme les comptes courants, l'encaissement de chèques, transferts d'espèces, change de devises et autres.
- Les banques islamiques et les banques traditionnelles ne facturent pas d'intérêts aux titulaires de comptes courants, car le but de ces comptes est d'effectuer des transactions courantes (quotidiennes) et non d'en obtenir un retour ;

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

- Les banques islamiques sont confrontées aux risques bancaires classiques au même titre que les banques conventionnelles.

Ces risques sont : risque de crédit, de liquidité, de marché, opérationnel, juridique, de réputation, de retrait imprévu et risque commercial déplaçer ;

- Les banques islamiques et les banques traditionnelles sont soumises à un contrôle financier interne et externe représenté par les autorités compétentes, conjointement avec les organes de surveillance financière, dont le but est d'éviter les erreurs, les déviations ou les manipulations dans les opérations effectuées par ces banques, et de les traiter au cas où ils se produiraient.

2. Différences entre la finance islamique et la finance conventionnelle

Comparer les produits islamiques et les produits de la banque conventionnelle s'avère une tâche assez difficile, eu égard la particularité et la fluctuation des produits de chaque domaine. Toutefois d'un point de vue général, et après étude des quelques produits étudiés de la finance islamique, on retient une similitude dans les éléments constitutifs des produits.

La différence fondamentale réside dans la mise en œuvre des principes énoncés de la finance islamique : pas de riba, pas de gharar, pas de haram, obligation de partage des pertes et des profits et le principe d'adossment à un actif tangible.

2.1. Selon leurs systèmes économiques

Tableau III.1 : Les principales différences entre la banque islamique et la banque conventionnelle.

	Banques conventionnelles	Banques islamiques
--	---------------------------------	---------------------------

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

<p>Fonction principale</p>	<p>Prêts et emprunts, collecte de fonds et financement de projets et de particuliers en contrepartie d'un intérêt déterminé.</p>	<p>Commerce de biens et de services sous diverses formes de financement par Mudharaba, Musharakah et vente de Murabahah à celui qui a ordonné l'achat. Elle collecte de l'argent et l'investit en échange d'une part spécifiée du profit d'un montant inconnu.</p>
<p>Objectifs généraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elle se concentre uniquement sur le profit et l'intérêt de la banque passe en premier - Maximiser les capitaux propres en empruntant de l'argent aux épargnants et en le prêtant avec des taux d'intérêts différents représentant les bénéfices de la banque, en se concentrant sur les facteurs de risque et de rentabilité dans toutes ses transaction 	<ul style="list-style-type: none"> - Son objectif principal est d'assurer une croissance économique halal - Economiques : maximiser les droits des actionnaires par le profit et la perte résultant d'activités conformes à la Charia. Développer les moyens d'attirer les fonds et l'épargne et les orienter vers la participation à l'investissement par une méthode bancaire non usuraire - Social : nettoyer les transactions bancaires de l'usure, lever l'embarras des musulmans, reconstruire le système économique sur la base de l'islam et soutenir le

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

		développement conformément aux dispositions de la charia.
Contrôles professionnels	Gérer l'actif et le passif pour la meilleure rentabilité possible sur des bases économiques par des taux d'intérêt.	Gérer les actifs et les passifs avec la meilleure rentabilité possible sur des bases économiques contrôlées par les principes de la charia déterminés par le conseil de la charia de la banque
Ressources bancaires en général	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôts d'investissement par le biais de prêts - droit de propriété - Frais de services bancaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Les bénéfices des dépôts légalement investis, qui représentent généralement (65%) de son activité. - Droits de propriété - Frais de services bancaires - Fonds de la Zakat
Les opérations et les objectifs correspondent à Intermédiation financière entre le client et la banque	Lois bancaires mondiales Mis en œuvre en tant que prêteur et emprunteur	Contrôles de la charia islamique Mise en œuvre en tant que partenaire
Activité financière	Une relation débiteur-créancier entre le déposant et la banque d'une part et l'emprunteur et la banque d'autre part et le taux d'intérêt représente le taux	La banque islamique ne fonctionne pas sur la base débiteur-créancier, mais plutôt comme un partenariat. C'est pourquoi dans certains

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

	de la dette et reflète le coût de l'opportunité alternative pour l'argent. La banque rembourse le dépôt effectué par le client plus les intérêts en fonction du contrat, et le client doit également rembourser l'argent lorsqu'il emprunte plus les intérêts	cas, partager avec son client les pertes et les bénéfices en fonction des résultats.
Concept d'argent	Une marchandise, un moyen d'échange et une réserve de valeur. Il est considéré comme un produit de base qui permet à la banque de l'échanger à des prix plus élevés que sa valeur nominale. La banque loue également de l'argent et reçoit des intérêts lorsque l'emprunteur rembourse.	Un support d'échange et réserve de valeur. On peut l'utiliser pour acquérir des actifs et tout autre produit autorisé par la charia.
Garanties requises	Immobilières, commerciales et personnelles.	Assurer le projet, étudier sa faisabilité, fournir des garants et autres garanties.
Source de rendement des actionnaires	Mauvais argent à cause du riba interdite pour sa dépendance à l'intérêt usuraire, qui est un gain certain.	Bon argent pour sa dépendance au profit halal et son exposition aux profits et aux pertes
Contribution à la collecte	Elle ne contribue pas.	Elle contribue.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

et au paiement de la zakat		
Investissement	La banque traditionnelle donne une grande importance aux opérations de prêt au détriment du travail d'investissement	L'investissement occupe une grande partie des transactions des banques islamiques par l'investissement de fonds par l'adoption de divers moyens et formules, conduisant à la coopération du capital et du travail, avec la banque islamique portant les risques d'investissement.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Section 03 : Etude d'un contrat leasing (EL BARAKA BANQUE)

1. Acquisition de 06 camions plateaux de marque FOTON 2T pour 8 860 000,00 DA HT. TR assuré : 440 000,00 DA. Total : 9 300 000,00 DA

2. Conditions

- Montant du prêt : 70% de la valeur mobilière, soit 70% de la valeur mobilière. H.6 510 000,00DA ;
- Le loyer de 2 866 167,00 doit être payé d'avance.
- Durée de remboursement : 04 ans. Il y aura un report de trois mois.
- Taux de marge applicable : 12% HT par an.
- Garanties solidaires des partenaires.
- Mode de remboursement : Loyer mensuel.
- Les biens meubles sont acquis au nom de la banque pour 8 860 000,00 DA.
- Exigences relationnelles pour renouveler l'assurance tous risques pour les trois années restantes.
- Si le plan de remboursement échoue en raison de taxes récemment certifiées et du dépôt de documents fiscaux.
- Engagement relationnel selon lequel toutes les ventes seront effectuées via nos comptoirs.

3. L'étude de la viabilité du projet

2.1 Présentation de l'entreprise

- **Document juridique** : Poursuite familiale, créé le 10 juin 2003. La société est active dans le commerce de gros de produits laitiers, notamment les produits Sommam, et assure la distribution dans les régions de TIZI OUZOU, BOUIRA et BOUMERDES. Le capital de 8 millions DA est détenu par les Frères X (80%) et les Frères Y (20%). La société est propriétaire du siège social et des locaux du siège à bord du navire Menair. Nous disposons également de deux entrepôts de stockage à Boudouaou et Draa Ben Khedda.
- **Ressources internes** : « Y » Dairy Group emploie 39 employés à temps plein. Pour la logistique, l'entreprise dispose de 15 véhicules frigorifiques, dont 2 financés par la SGA, 5 financés par Natixis, 6 financés par la MLA, 2 autofinancés et 9 autofinancés par les fournisseurs.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

- **Agrégats financiers**

La SARL a réalisé des ventes significatives de 133 MDA en 2011, 271 MDA en 2012, 220 MDA en 2013 et 343 MDA en 2014. De plus, elle génère des résultats rentables de 1,5% en moyenne des ventes chaque année. Conforme aux normes de l'industrie.

- **Prêt bancaire**

La société est implantée à la SGA, Natixis et au CPA. Toutefois, la SGA est la banque principale et les relations avec l'expert-comptable ont été rompues.

Les dirigeants comptent choisir EL BARAKA comme deuxième partenaire financier de la société. Les baux accordés par ces banques sont amortis à quasiment 100%.

Le financement des entreprises en exploitation prend généralement la forme de découverts et d'acomptes.

- **Coût de projet**

L'objet de cette demande concerne les fonds.

- 06 camions plateaux 2T de marque FOTON, d'une valeur de 8 860 000,00DA

- Assurance TR de 440 000,00 DA. Total 9 300 000,00 DA.

Le montant de financement souhaité est de 80% du coût du matériel et est de 48 mois avec un délai de report de 3 mois.

4. Les conclusions de l'étude de la viabilité du projet

- Le groupe laitier «Y» est l'une des parties prenantes sur les quelles nous avons enquêté

-Le gérant a répondu positivement à notre démarche et nous a dans un premier temps confié ce besoin de financement à moyen terme.

-Les promoteurs sont des personnes sérieuses et honorables possédant une vaste expérience dans la production laitière.

-La garantie s'applique aux installations du siège social.

-Les projets s'inscrivent dans un cadre général de développement. Sur la base des données ci-dessus, nous concluons que les exigences de faisabilité du projet sont pleinement en tremplis.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

5. Tableau d'amortissement

Tableau III.2 : Tableau récapitulatif d'amortissement.

Forme/financement: LEASINGN Nom du client: XXX			9.300.000,00	Prixmatériel	
		6.510.000,00	70%		
		2.790.000,00	30%PLM+TVA		
		76.167 ,00	n gestionTTC	Versement initial 2.866.167,00	
Date d'utilisation	Montant	date demob	Ecart/jours	Marge	
30/03/2016	6.510.000,00	30/03/2016	0	-	
Total mobilisé	6.510.000,00			-	
Montant mobilisé:6510000,00			Taux demarge annuel	12	

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Tableau III.3: Tableau d'amortissement.

Echéance	Encours	Marge	Taxes	Marge/TTC	Amortissant	LoyerHT	LoyerTTC
28/06/2016	6.510.000,00	195300,00	33201,00	228501,00		195300,00	228501,00
28/08/2016	6403666,73	65100,00	29143,66	94243,66	106333,27	171433,27	200576,93
27/08/2016	6296270,13	64036,67	29143,66	93180,33	107396,66	171433,27	200576,93
26/09/2016	6187799,56	62962,70	29143,66	92106,36	108470,57	171433,27	200576,93
26/10/2016	6078244,29	61878,00	29143,66	91021,66	109555,27	171433,27	200576,93
25/11/2016	5967539,46	60782,44	29143,66	89926,10	110650,83	171433,27	200576,93
25/12/2016	5855836,12	59675,93	29143,66	88819,56	111757,34	171433,27	200576,93
24/01/2017	5742961,21	58558,36	29143,66	87702,02	112874,91	171433,27	200576,93
23/02/2017	5.628.957,55	57429,61	29143,66	86573,27	114003,66	171433,27	200576,93
25/03/2017	5513813,86	56289,58	29143,66	85433,24	115143,69	171433,27	200576,93
24/04/2017	5397518,73	55138,14	29143,66	84281,80	116295,13	171433,27	200576,93
24/05/2017	5280060,65	53975,19	29143,66	83118,85	117458,08	171433,27	200576,93
23/06/2017	5161427,99	52800,61	29143,66	81944,27	118632,66	171433,27	200576,93
23/07/2017	5041609,00	51614,28	29143,66	80757,94	119818,99	171433,27	200576,93
22/08/2017	4920591,82	50416,09	29143,66	79559,75	121017,18	171433,27	200576,93
21/09/2017	4798364,47	49205,92	29143,66	78349,58	122227,35	171433,27	200756,93
21/10/2017	4674914,84	47983,64	29143,66	77127,30	123449,63	171433,27	200756,93
20/11/2017	4550230,72	46749,15	29143,66	75892,81	124684,12	171433,27	200756,93
20/12/2017	4424299,76	45502,31	29143,66	74645,97	125930,96	171433,27	200756,93
19/01/2018	4297109,49	44243,00	29143,66	73386,66	127190,27	171433,27	200756,93
18/02/2018	4168647,31	42971,09	29143,66	72114,75	128462,18	171433,27	200756,93

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

20/03/2018	4038900,51	41686,47	29143,66	70830,13	129746,80	171433,27	200756,93
------------	------------	----------	----------	----------	-----------	-----------	-----------

19/04/2018	3907856,25	40389,01	29143,66	69532,67	131044,26	171433,27	200756,93
19/05/2018	3775501,54	39078,56	29143,66	68222,22	132354,71	171433,27	200756,93
18/06/2018	3641823,29	37755,02	29143,66	66898,68	133678,25	171433,27	200756,93
18/07/2018	3506808,25	36418,28	29143,66	65561,89	135015,04	171433,27	200756,93
17/08/2018	3370443,06	35068,08	29143,66	64211,74	136365,19	171433,27	200756,93
16/09/2018	3232714,22	33704,43	29143,66	62848,09	137728,84	171433,27	200756,93
16/10/2018	3093608,09	32327,14	29143,66	61470,80	139106,13	171433,27	200756,93
15/11/2018	2953110,90	30936,08	29143,66	60079,74	140497,19	171433,27	200756,93
15/12/2018	2811208,74	29531,11	29143,66	58674,77	141902,16	171433,27	200756,93
14/01/2019	2667887,56	28112,09	29143,66	57255,75	143321,18	171433,27	200756,93
13/02/2019	2523133,17	26678,88	29143,66	55822,54	144754,39	171433,27	200756,93
15/03/2019	2376931,23	25231,33	29143,66	54374,99	146201,94	171433,27	200756,93
14/04/2019	2229267,27	23769,31	29143,66	52912,97	147663,96	171433,27	200756,93
14/05/2019	2080126,67	22292,67	29143,66	51436,33	149140,60	171433,27	200756,93
13/06/2019	1929494,67	20801,27	29143,66	49944,93	150632,00	171433,27	200756,93
13/07/2019	1777356,35	19294,95	29143,66	48438,61	152138,32	171433,27	200756,93
12/08/2019	1623696,64	17773,56	29143,66	46919,22	153659,71	171433,27	200756,93
11/09/2019	1468500,34	16236,97	29143,66	45380,63	155196,30	171433,27	200756,93
11/10/2019	1311752,07	14685,00	29143,66	43828,66	156748,27	171433,27	200756,93
10/11/2019	1153436,32	13117,56	29143,66	42261,18	158315,75	171433,27	200756,93
10/12/2019	993537,41	11534,36	29143,66	40678,02	159898,91	171433,27	200756,93

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

09/01/2020	832039,51	9 935,37	29143,66	39079,03	161497,90	171433,27	200756,93
08/02/2020	668926,64	8 320,40	29143,66	37464,06	163112,87	171433,27	200756,93

6. Simulation du crédit investissement banque classique

- Raison sociale : clients xxx ;
- Type de matériel : véhicule utilitaire ;
- Description du matériel : camionnette ;
- Montant de l'équipement (ht) : 6.510.000,00DA ;
- Durée de leasing : 48 mois ;
- 1 er loyer majoré : 30%
- Taux d'intérêt : 10%.

5.1. Résultat de la simulation

- Montant de l'équipement : 6.510.000,00DA ;
- Durée de contrat : 48 mois ;
- 1 er loyer majoré (HT) :1.953.000,00 ;
- Loyer mensuel (HT) : 118.671,55DA ;
- Loyer mensuel (TTC) : 141.219,14 DA ;
- Valeur résiduelle (HT) :65.100,00 DA.

L'un des défis cette fois-ci était de réaliser deux simulations différentes de deux types de financement (prêts conventionnels et prêts islamiques dans le cadre d'un investissement), malgré le manque d'informations nécessaires à une bonne comparaison. Notre stage a eu lieu. En effet, les banques n'ont pas le pouvoir de divulguer ou de publier des documents internes ou relatifs aux clients. Ces documents comprennent (plan d'amortissement, étapes de mobilisation, déblocage du prêt).

Nous pouvons conclure que les deux principaux points de financement reposent sur les taux d'intérêt et l'application des intérêts capitalisés et de la TVA.

6. La comparaison entre le crédit islamique et le crédit conventionnelle

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Nous avons examiné les documents officiels des deux organismes en question et les dossiers de prêts d'investissement (location) accordés aux clients en 2016 dans le but d'acquérir un bien immobilier. Nous essayons de comprendre les informations collectées en les classant sous forme de tableau afin d'arriver à une interprétation plus claire des résultats.

Le tableau suivant présente les conditions stipulées par les deux banques (banques islamique et conventionnelle) applicables aux demandeurs de prêts d'investissement (location).

Tableau III.4 : Comparaison entre le crédit islamique et le crédit conventionnelle.

Libellé	Banque islamique	Banque conventionnelle
Montant de financement	6.510.000,00DA	6.510.000,00DA
Apport personnel	30%	30%
Taux	12%	10%
Total remboursé a l'issu des 4ans	10.968.048	6.843.618,72
Marge bénéficiaire	4.458.048	2221518,72

7. Discussion

Dans cette comparaison, nous avons tenté de mettre en évidence toutes les différences entre les systèmes financiers islamiques et classiques en termes de fonctionnement et de coûts

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

proposés des deux organisations au profit de l'emprunteur.

L'indicateur phare sur lequel on se focalise, pour pouvoir réellement juger les deux systèmes c'est le cout des produits.

C'est la base pour attirer les clients vers n'importe quelle banque ou système financier. Il est important de signaler que le montant du prêt et le montant du don personnel sont les mêmes. Elle est présente dans les deux banques (banques islamiques et conventionnelles).

Après avoir comparé les résultats obtenus, nous pouvons réellement juger les deux systèmes.

Il en va de même pour la pratique de l'usure, dite usure. Les taux d'intérêt proposés par les banques islamiques peuvent parfois être bien plus élevés que ceux des banques conventionnelles. En réalité, nous remplaçons simplement les conditions financières classiques par des conditions spécifiques et les renommons, mais nous faisons en réalité la même chose.

Dans ce cas réel, le taux de marge appliqué par la banque El Baraka est de 12%, ce qui est supérieur au taux d'intérêt de 10% fixé par la banque algérienne du Golfe.

Enfin, d'après ces deux simulations impliquant deux banques différentes (islamique et conventionnelle) et l'analyse effectuée sur les étapes et étapes de financement des prêts d'investissement (location), on constate que :

- Les banques islamiques diffèrent considérablement des banques conventionnelles en raison de leur nature religieuse.
- Les prêts islamiques sont plus chers que les prêts traditionnels.
- Les taux de marge appliqués à la finance islamique sont supérieurs aux taux d'intérêt bancaires conventionnels.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Cette étude a tenté de faire la lumière sur la finance islamique en s'appuyant sur un fondement théorique basé sur la charia.

Tout d'abord, j'ai brièvement présenté l'histoire de la finance traditionnelle. D'une part, nous avons tenté d'expliquer les fondements théoriques de la finance classique afin de comprendre ses origines et son évolution. Parallèlement, nous avons discuté de ses caractéristiques et de son développement dans le monde islamique et occidental à travers le développement du système bancaire islamique et présenté ses différents instruments.

Le chapitre 2 traitait du financement des investissements et tentait d'encadrer la finance islamique à travers sa définition, sa classification, ses caractéristiques et ses critères d'évaluation. Dans le troisième et dernier chapitre, nous avons d'abord tenté de présenter les organisations d'accueil de deux banques : El Baraka et AGB.

Enfin et surtout. Nous avons identifié les facteurs de coût qui sont très importants pour l'emprunteur avant de sélectionner une banque en vue d'octroyer un prêt d'investissement pour l'achat d'un bien immobilier défini. Cela nous a amené à mener une analyse comparative détaillée à l'aide des dossiers et documents officiels que nous avons pu collecter auprès des deux organisations.

Nous avons la meilleure option aux clients qui souhaitent acquérir des biens meubles ou immeubles et qui se trouvent confrontés à deux options : recourir à une banque islamique, représentée par Al Baraka Bank, et recourir à une banque conventionnelle, représentée par Bank AGB, numériquement.

Aucun système n'est parfait, nous avons donc tout analysé en détail pour connaître les avantages et les inconvénients de chaque prêt. Les prêts d'investissement islamiques s'avèrent coûteux. Notre étude a donc le double objectif d'étudier d'abord le système financier islamique, de mettre en évidence les différences qui peuvent exister entre ce système et les systèmes financiers conventionnels, et enfin de réfléchir sur sa contribution à la stabilité économique. L'idée selon laquelle les banques islamiques sont des institutions financières fournissant des services conformes à la charia est difficilement acceptable. Comme toutes les autres banques, leur objectif principal est de maximiser leurs profits grâce à des produits rentables.

Comparaison d'un crédit leasing dans une banque islamique et une banque classique

Après tout, le système financier islamique restera toujours un instrument financier alternatif capable d'absorber de grandes quantités de fonds de ceux qui rejettent le concept d'intérêt et de circuler en dehors des circuits économiques qui affluent dans l'économie mondiale. Commun parmi les pays islamiques dans le labyrinthe du commerce informel.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale

Cette étude a tenté de faire la lumière sur la finance islamique en s'appuyant sur un fondement théorique basé sur la charia.

Tout d'abord, j'ai brièvement présenté l'histoire de la finance traditionnelle. D'une part, nous avons tenté d'expliquer les fondements théoriques de la finance classique afin de comprendre ses origines et son évolution. Parallèlement, nous avons discuté de ses caractéristiques et de son développement dans le monde islamique et occidental à travers le développement du système bancaire islamique et présenté ses différents instruments.

Le chapitre 2 traitait du financement des investissements et tentait d'encadrer la finance islamique à travers sa définition, sa classification, ses caractéristiques et ses critères d'évaluation. Dans le troisième et dernier chapitre, nous avons d'abord tenté de présenter les organisations d'accueil de deux banques : El Baraka et AGB.

Enfin et surtout. Nous avons identifié les facteurs de coût qui sont très importants pour l'emprunteur avant de sélectionner une banque en vue d'octroyer un prêt d'investissement pour l'achat d'un bien immobilier défini. Cela nous a amené à mener une analyse comparative détaillée à l'aide des dossiers et documents officiels que nous avons pu collecter auprès des deux organisations.

Nous avons la meilleure option aux clients qui souhaitent acquérir des biens meubles ou immeubles et qui se trouvent confrontés à deux options : recourir à une banque islamique, représentée par Al Baraka Bank, et recourir à une banque conventionnelle, représentée par Bank AGB, numériquement.

Aucun système n'est parfait, nous avons donc tout analysé en détail pour connaître les avantages et les inconvénients de chaque prêt. Les prêts d'investissement islamiques s'avèrent coûteux. Notre étude a donc le double objectif d'étudier d'abord le système financier islamique, de mettre en évidence les différences qui peuvent exister entre ce système et les systèmes financiers conventionnels, et enfin de réfléchir sur sa contribution à la stabilité économique. L'idée selon laquelle les banques islamiques sont des institutions financières fournissant des services conformes à la charia est difficilement acceptable. Comme toutes les

Conclusion générale

autres banques, leur objectif principal est de maximiser leurs profits grâce à des produits rentables.

Après tout, le système financier islamique restera toujours un instrument financier alternatif capable d'absorber de grandes quantités de fonds de ceux qui rejettent le concept d'intérêt et de circuler en dehors des circuits économiques qui affluent dans l'économie mondiale. Commun parmi les pays islamiques dans le labyrinthe du commerce informel.

Références bibliographie

Références Bibliographie

- Abdelkader Bessedik, "les opérations de financement et dinvestissement dans le droit musulman", 2014.
- Naouri Nacer, Sediki Hakim, "choix des investissements et conditions d'octroi de crédit d'investissement, cas de de la banque CPA", 2015.
- Beladel Amina, "les produits bancaires islamique en Algérie", 2018.
- La finance Islamique : Une illustration de la Finance Ethique, François Guéranger, Dunod 2009
- Guide de la Finance Islamique, Herbert Smith, 2009
- BENLAKHAL Nawel, 'La gouvernance de la banque islamique',2014.
- BELAID Yasmina, HIMOUN Mounia,'Les produits bancaires islamiques en Algérie,2018.
- N.HIDEUR, «La finance islamique : enquête d'une place en Algérie », journal liberté, publié le 27/07/2017.
- Mahmoud. Mohieldin, « Les vrais avantages de la finance islamique », article du journal, Edition du mardi 7 /06/2016
- C. Hammoud, « Riba et finance islamique : itinéraire d'un idéal utile », école de guerre, 2009.
- Heindrich. J-B, « Les principaux contrats de financement utilisées par les banques islamique », in revue banque, n478, 1987, paris.
- El. Gamal, Mahmoud. Amine, « A basic guide to contemporary islamic banking and finance », Rice University, 2000.
- AKSIL Kayssa, le financement des investissements par l'emprunt obligataire, mémoire pour l'obtention du diplôme de magister en science économique, faculté des science économique, commerciale et de science de gestion,Tizi-Ouzou, 2009

Références bibliographie

- LAICHAOUI Meriem, OURARI Asma, "Le choix d'investissement et le mode de financement", Ecole Supérieure de Commerce, 2015.
- Cyrille MANDU. « Procédure de choix d'investissement », Edition de Boeck université, paris, janvier 2009.
- A. SAMIR ; le financement des investissements ; Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention d'un diplôme d'étude supérieur de banque ; société inter bancaire de formation ; Promotion 2004/2005.
- BELLACHE nadjat, MOKRANI wafa, "Choix des investissements dans une entreprise Cas : Spa Cevital", Université Abderrahmane MIRA de Bejaïa, 2017.
- AMOUR Ounissa, KAB Younes, "Financement des investissements : Etude comparative entre banque publique (CNEP-Banque) et banque privée (SGA)", Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2014.
- GOUALI Tinhinane, LIBDIRI Katia, "Le crédit d'investissement : étude comparative entre la finance islamique et la finance conventionnelle cas ALBARAKA banque et la BNA, UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU, 2020.
- NAOURI Nacer, SEDIKI Hakim, "Choix des investissements et conditions d'octroi de crédit d'investissement, cas de la banque CPA", Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, 2020.
- KOEHL Jacky, "Les choix d'investissement", Edition Dunod, Paris, France, 2003.
- MEDJAD Hamid, "L'évaluation d'un projet d'investissement Cas pratique: NDWI", Université Abdelhamid Ibn Badis Mostaganem, 2022.
- Bahri Oum El Kheir, "La finance islamique compartiment De la finance d'aujourd'hui", UNIVERSITE D'ORAN, 2012.
- BOUBEGRA Djihad Abdellah, "LE CREDIT ISLAMIQUE EN ALGERIE", Université ABDELHAMID IBN BADIS Mostaghanem, 2017.

Références bibliographie

- AHFIR Ranida, ALLAOUA Hanane, "FINANCE ISLAMIQUES VERSUS FINANCE CONVENTIONNELLE EN ALGERIE : UNE APPROCHE COMPARATIVE", UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, 2020.